

AGIR,
C'EST
S'ENGAGER





TABLE DES MATIÈRES

LE CONSEIL

Les membres du Conseil	3
Le rapport du bâtonnier	4
Les réunions du Conseil du Barreau de Montréal	10
Les réunions du Conseil général du Barreau du Québec	10
Les résolutions adoptées par le Conseil	10
Les subventions octroyées par le Conseil	12

Les ressources humaines

La Conférence des anciens bâtonniers

AGIR, C'EST PROMOUVOIR LA PROFESSION

Comités

Accès à la justice en langue anglaise	16
Administration de la justice civile	17
Administration de la justice en matière criminelle	17
Avocates dans la profession	18
Avocats œuvrant en entreprise	19
Éthique et image de l'avocat	20
Frais (<i>ad hoc</i>)	21
Infractions	21
Liaison avec la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale	22
Liaison avec la Cour canadienne de l'impôt	23
Liaison avec la Cour d'appel	24
Liaison avec la Cour supérieure en matière civile	25
Liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale	26
Liaison avec la Cour supérieure en matière familiale	27
Liaison avec la Cour du Québec, chambre civile	28
Liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse	29
Liaison avec la Cour municipale de Montréal	30
Liaison avec la Commission des relations du travail	31
Liaison avec la Régie du logement	31
Liaison avec le Centre d'Accès à l'Information Juridique (CAIJ)	32
Liaison avec les services judiciaires	32
Médaille et Mérite	33
Tribunaux administratifs	33

Activités reliées à la profession

Journée du Barreau	34
Colloques avec les tribunaux	36
Déjeuner causerie – comité des avocates dans la profession	37
Tournoi de golf et tournoi de tennis	37

AGIR, C'EST INFORMER LE PUBLIC	39
Liaison avec le public	39
• Sous-comité des Conférences Visez droit	40
• Sous-comité des consultations juridiques	41
• Sous-comité du concours des Débats oratoires	41
• Sous-comité du concours « La justice a bonne mine / Write for Justice »	41
• 10 ^e anniversaire du Salon Visez droit	42
Service de référence	44
Service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances	45

AGIR, C'EST SALUER LA RELEVÈ	47
Prestations collectives de serments	48
Prestations individuelles de serments	49
Service de mentorat	50

Les prix

Les prix annuels aux étudiants en droit	51
Le concours de plaidoirie de McGill	51
Le prix du Barreau de Montréal	51

AGIR, C'EST RENDRE HOMMAGE	53
Médaille du Barreau de Montréal 2006 à madame Annie Macdonald Langstaff – à titre posthume	53
Hommage aux membres ayant 50-60-70 ans d'admission au Barreau	53
Soirée commémorative marquant le 65 ^e anniversaire de l'admission des femmes au Barreau	55

L'Association d'entraide des avocats de Montréal

LES ÉTATS FINANCIERS	56
Rapport des vérificateurs	56
Résultats – Fonds d'administration	57
Solde de fonds – Fonds d'administration	57
Solde de fonds – Fonds de réserve	57
Solde de fonds – Fonds en fidéicommis	57
Bilan, Fonds d'administration	58
Bilan, Fonds de réserve	58
Bilan, Fonds en fidéicommis	58
Flux de trésorerie, Fonds d'administration	59
Notes complémentaires	60
Annexe – Autres renseignements, Fonds d'administration / Charges	64

NOS VALEURS

AFFIRMER LE LEADERSHIP HISTORIQUE
DU BARREAU DE MONTRÉAL,
À L'ENSEIGNE DE L'INNOVATION,
DE L'INTÉGRITÉ ET DE L'OUVERTURE.



LE CONSEIL

LES MEMBRES DU CONSEIL

ASSIS (DE GAUCHE À DROITE) :

M^E MARTINE RIENDEAU, SECRÉTAIRE, M^E GILLES OUMET,
PREMIER CONSEILLER, MADAME LE BÂTONNIER JULIE LATOUR,
M^E STEPHEN G. SCHENKE, TRÉSORIER, M^E PASCALE PAGEAU,
REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL.

DEUXIÈME RANGÉE (DE GAUCHE À DROITE) :

M^E ANDRÉ A. MORIN, M^E MANON DES ORMEAUX,
M^E MARC CHARBONNEAU, M^E DOMINIQUE VÉZINA, M^E NICOLAS PLOURDE,
M^E STEVEN SLIMOVITCH, M^E ELIZABETH GREENE,
M^E DONALD MICHELIN ET M^E DORIS LARRIVÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE.



LE RAPPORT DU BÂTONNIER

AGIR ENSEMBLE

J'AI PLACÉ MON BÂTONNAT SOUS LE SIGNE DE LA RESPONSABILITÉ. RESPONSABILITÉ D'AGIR, RESPONSABILITÉ DE FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE NOTRE BARREAU ET L'APPORT DES AVOCATS À LA VIE DÉMOCRATIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ.

Julie Latour
Bâtonnier, 2006-2007

Il y a un an, vous me faisiez l'honneur de me confier la présidence de notre Ordre. Ce fut une expérience gratifiante et palpitante, tout autant qu'exigeante et enrichissante.

J'ai inscrit mon bâtonnat dans la richesse historique des 157 années d'existence de notre Barreau, tout en l'ouvrant vers l'innovation et la diversité qui sont la marque de ses 12 000 membres.

Je vous dresse maintenant les faits saillants et le bilan de l'année écoulée et vous expose du même souffle les défis que j'identifie pour le Barreau de Montréal dans les années à venir.

Montréal : une section riche de sa diversité

Avant d'envisager où nous allons, il est pertinent de se rappeler qui nous sommes.

Avec ses 12 000 membres, le Barreau de Montréal représente 55 % des effectifs du Barreau du Québec et constitue, de loin, la section numériquement la plus importante des 15 sections du Barreau du Québec.

La section de Montréal se caractérise également par le profil très diversifié de ses membres, tant dans les domaines que dans l'organisation de leur pratique. Elle est de ce fait très représentative des grandes tendances qui se dessinent au sein de notre profession. En effet, des 48 % d'avocats du Barreau de Montréal œuvrant en pratique privée, seulement 19 % font partie de grands cabinets, tandis que 29 % exercent seuls ou en petits cabinets. De plus, 10 % œuvrent auprès des instances gouvernementales, tandis que 12 % pratiquent en entreprise, sans compter ceux impliqués aux plans académique et international.

Par ailleurs, près de 5 500 de nos membres sont des femmes, soit 46 % de nos effectifs. Et la proportion des effectifs féminins est de 60 % chez les 10 ans de pratique et moins. En comparaison, ce pourcentage était de 18 % en 1981 et de 38 % en 1997.

La richesse du Barreau de Montréal réside dans la diversité et la complémentarité de ses membres.

DOSSIERS LÉGISLATIFS

Réforme de la procédure civile

J'ai suivi activement le dossier de la réforme de la procédure civile auquel, vu son importance, j'ai consacré mon allocution lors de la Journée du Barreau.

Bien que n'ayant pas le privilège de siéger directement au Comité tripartite entre le ministère de la Justice, la Magistrature et le Barreau, j'ai accordé un suivi attentif à ce dossier lors des réunions du Comité administratif du Barreau du Québec. Le Barreau s'est activement employé à identifier de nouvelles façons de faire pour accroître l'efficacité et l'accessibilité à la justice, dont notamment un projet de médiation obligatoire. Cependant, avant toute chose, l'irritant majeur qu'est le délai butoir de 180 jours pour la mise en état des dossiers devra être assoupli puisqu'il va à l'encontre de l'objectif premier de la réforme qui est de réduire les délais et les coûts.

Enfin, je note que parmi les nouvelles avenues qui peuvent accroître le sentiment d'équité et de confiance des justiciables envers le recours aux tribunaux, plusieurs solutions novatrices sont suggérées au sein du rapport du comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal. À cet égard, le rapport d'évaluation de la réforme de la procédure civile de mars 2006 du ministère de la Justice se clôt par une recommandation de « revoir l'ensemble des règles sur l'attribution des dépens ». Il est à souhaiter qu'une volonté législative réelle se manifeste en ce sens dès l'actuelle phase de la réforme de la procédure civile, puisque les frais constituent le véritable coffre d'outils de cette réforme.

Service administratif de révision des pensions alimentaires pour enfant

J'ai suivi avec attention les échanges entre le Barreau du Québec et le ministère de la Justice préalables à l'établissement projeté du SARPA qui vise à faciliter la gestion administrative de la révision ou du réajustement des pensions alimentaires pour enfants. Cette initiative peut s'avérer positive, à la condition qu'un service administratif ne se substitue pas à l'appréciation du juge ni ne prive les parties de leurs droits de consulter l'avocat de leur choix dans les cas qui le requièrent. Les praticiens familialistes de Montréal ont apporté une contribution appréciée aux réflexions du Barreau du Québec entourant ce projet, notamment en mettant l'accent sur l'analyse comparatiste, des services analogues étant disponibles dans certaines autres provinces canadiennes.

LE BARREAU DU QUÉBEC

Dossier de la gouvernance

Tel qu'anticipé, le dossier de la gouvernance du Barreau du Québec a retenu notre attention cette année. Le rapport du comité sur la gouvernance a été transmis aux membres du Conseil général en début janvier 2007.

Une réunion spéciale du Conseil général a été consacrée à cette question, les 1^{er} et 2 février.

Le 20 mars 2007, vu l'importance de ce dossier, j'ai convié les représentants du comité sur la gouvernance, en l'occurrence M^e André Laurin et le bâtonnier André Gauthier, à présenter leur rapport aux membres du Conseil du Barreau de Montréal.

L'objectif premier du rapport est d'accroître l'efficacité, la notoriété et la continuité de l'institution qu'est le Barreau, ce qui m'apparaît éminemment souhaitable. Le rapport recommande à cette fin une redéfinition des rôles respectifs du bâtonnier du Québec et du directeur général, et le maintien de la durée du mandat du bâtonnier à un an. Plusieurs des recommandations du rapport reliées à l'intendance du Barreau du Québec sont déjà en voie d'être mises en œuvre. D'autres demanderont des réflexions plus poussées.

À cet égard, forte d'une expérience de cinq ans au Conseil général et de deux ans au Comité administratif, je tiens à formuler les réflexions suivantes.

Puisque la prémisse des travaux du comité était de ne pas préconiser de changements requérant de modifications législatives, le rapport omet certaines remises en question que j'estime essentielles. Ainsi, tout en soulignant avec emphase que les instances décisionnelles du Barreau doivent se concentrer sur les enjeux de la profession, le comité formule certaines recommandations favorisant un rôle accru du Conseil général. Or, force est de constater

que la composition et le fonctionnement actuels du Conseil général tendent à détourner l'attention sur les questions régionales plutôt que sur les enjeux véritables et l'avenir de notre profession.

À cet égard, j'estime que l'on ne peut légitimement concevoir donner au Conseil général un rôle accru ou en modifier les attributs, sans rectifier au préalable la sous-représentation chronique qui affecte la section de Montréal depuis près de 30 ans. Voilà certes un sujet sensible, que Montréal a généralement l'élégance de ne pas brandir indûment, mais que les récentes tendances nous obligent à soulever. Je m'inquiète en effet de la difficulté croissante pour Montréal d'assumer au Conseil général le leadership qui lui revient de droit.

J'ai souligné à de nombreuses reprises que nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous distingue, travailler sur ce qui nous rapproche plutôt que sur ce qui nous divise, et ce dans le meilleur intérêt de la profession.

Dans son Rapport du bâtonnier du 4 mai 1993, l'honorable Pierrette Rayle écrivait ce qui suit : « Même si la représentation de la section de Montréal au niveau du Conseil général est inférieure à ce qu'elle devrait être, le Barreau de Montréal peut malgré tout influencer le processus décisionnel du Barreau du Québec en s'assurant d'une participation assidue et efficace aux séances du Comité administratif et à celles de ses sous-comités. »

Je fais entièrement miens les propos précités. Au plan structurel, il ne serait ni avisé ni efficace pour le Conseil général de se substituer au Comité administratif, dont la taille plus réduite, la représentativité plus assurée, la cadence des réunions et le lien plus étroit avec le bâtonnier général en font une instance plus efficace, crédible et capable de cerner les grands enjeux.

Je recommande à mes successeurs d'être vigilants à cet égard. Le leadership et la dignité du Barreau de Montréal ne peuvent être tributaires d'alliances passagères ou d'amitiés intéressées.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Nous avons réussi, lors du Conseil général de septembre 2006, à obtenir le maintien de notre protection d'assurance à 10 millions \$, en contrepartie du paiement d'une prime fixe de 500 \$ pour les trois prochaines années. L'autre scénario proposé, la réduction de la couverture à 2 millions \$, en contrepartie d'une prime de 300 \$, aurait pu avoir des répercussions négatives face à la protection du public et à celle de nos membres. Le Fonds d'assurance est un succès collectif, et le bénéfice tant de la prime de base que du plafond d'assurance réside dans notre apport collectif. L'universalité et la mutualisation des risques en sont la contrepartie. La profession, unifiée par son Fonds d'assurance, peut obtenir et offrir des conditions de protection impossibles sur une base individuelle. Je remercie à cet égard le bâtonnier de Québec, M^e Jean-Louis Lemay et la présidente de l'Association des avocats et avocates de province, M^e Christine Fournier, pour leur collaboration dans ce dossier.

NOTRE SECTION

Nos comités — notre rayonnement

Le Barreau de Montréal peut s'enorgueillir à juste titre de ses 30 comités, où plus de 300 avocats s'impliquent bénévolement pour améliorer la justice. Cette année, nos comités ont tenu plus de 125 réunions qui ont permis de matérialiser de nombreux projets. J'ai eu le privilège d'assister à plusieurs de ces réunions, et j'ai été à même de constater l'intérêt et la rigueur de leurs travaux, tout autant que l'engagement de nos membres.

Dans le cas de nos nombreux et importants comités de liaison avec les tribunaux, j'ai apprécié le dialogue et l'ouverture entre la Magistrature et le Barreau, qui s'emploient mutuellement à améliorer l'administration de la justice au quotidien.

Ma fierté est grande également envers le travail toujours renouvelé des membres de nos comités de liaison avec le public, qui consacrent temps et énergie à disséminer de façon attrayante le savoir juridique et à rapprocher les citoyens de la justice.

Enfin, je tiens à souligner l'accompagnement attentionné et consciencieux prodigué aux initiatives des comités par le personnel de notre direction générale, et en tout premier lieu par M^e Doris Larrivée, directrice générale.

L'ampleur et la pertinence des travaux de nos comités ressortent de façon manifeste à la lecture des rapports de leurs activités, dont je vous recommande de prendre attentivement connaissance. Je me permettrai pour ma part de souligner certaines initiatives particulières.

Guide de courtoisie professionnelle et Procédure informelle de prévention des manquements à la civilité

Au terme de son adoption par le Conseil du Barreau de Montréal, en mars 2006, la version finale et bilingue du Guide de courtoisie professionnelle / *Guide to professional courtesy*, a été distribuée à tous les membres du Barreau de Montréal, en août 2006, de même qu'à nos 490 nouveaux assermentés au cours de l'année. Le Guide a été fort bien accueilli.

Dans cette foulée, je suis fier de vous faire part d'un autre projet du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, maintenant présidé par M^e Pierre Bourque, c.r., qui vise à ajouter une valeur concrète à la portée pédagogique du Guide.

En effet, un sous-comité, présidé par M^e André A. Morin, a élaboré une procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements au Guide de courtoisie professionnelle. Ce Service-conseil, disponible aux membres du Barreau de Montréal, vise à accroître l'action préventive de notre Barreau en matière de civilité, le tout de façon efficace, confidentielle et bénévole. Cette nouvelle structure s'inspire de la façon de faire qui prévaut chez nos confrères des Barreaux de Paris et de Bruxelles en matière de manquements déontologiques mineurs.

À cet effet, j'ai rencontré la nouvelle syndique du Barreau, M^e Michèle St-Onge, en décembre dernier, en compagnie de M^e Pierre Bourque, afin de lui présenter notre initiative. Les demandes de consultation déposées en vertu de cette procédure informelle seront traitées par un comité spécial composé d'anciens bâtonniers, du président du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat et d'avocats de divers champs d'expertise reconnus pour leur respect de la civilité. Cette procédure informelle a été entérinée par le Conseil le 26 avril dernier et devrait prendre forme au cours de l'année qui vient.

Cette initiative devrait également favoriser le sentiment d'appartenance et de confrérie entre les membres de notre Barreau, plus difficile il va de soi à instaurer avec l'anonymat qui caractérise bien souvent un Barreau de l'envergure du nôtre.

10^e anniversaire du Salon Visez droit

Le Salon Visez droit, notre salon d'information juridique destiné à la population, tenu annuellement sur la Grande-Place du complexe Desjardins, a célébré cette année son 10^e anniversaire, avec faste et enthousiasme. La pérennité de cette initiative remarquable de notre ancien bâtonnier Pierre Fournier est le meilleur gage de sa pertinence et de son succès non démenti.

Ce Salon répond en effet à l'intérêt accru que porte le public envers notre profession, en cette ère où les notions juridiques imprègnent plusieurs sphères de notre société. Il représente un geste tangible du Barreau afin de rapprocher les citoyens de la Justice.

Je salue en votre nom à tous le travail des centaines d'avocats et d'avocates qui œuvrent bénévolement au Salon chaque année, et le dévouement et l'efficacité des artisans principaux que sont les membres du sous-comité du Salon Visez droit, sous la présidence de M^e Anouk Fournier, ainsi que le président du comité de liaison avec le public, M^e Gilles Robert.

Association du Jeune Barreau de Montréal

L'importance des activités de l'Association du Jeune Barreau de Montréal pour les 4 500 de nos membres qui en font également partie n'est plus à démontrer. Dans cette perspective, vu la hausse de leurs dépenses malgré la saine gestion de leur budget, le Conseil du Barreau de Montréal a accueilli favorablement la demande de hausser de 25 000 \$ la subvention annuelle versée à cette Association, portant ainsi à 130 000 \$ le montant total prévu à cette fin.

The Bar of Montreal also took an active part in the Joint Meeting between the Young Bar Association of Montreal and the American Bar Association- Young Lawyers Division held in Montreal in May of this year, notably by co-sponsoring the Women Lawyers Roundtable entitled Overcoming the Glass Ceiling in which many members of the Women in the Profession Committee of the Bar of Montreal acted as speakers.

Mini-Tournée du bâtonnier

Outre les nombreux déplacements liés à ma fonction, j'ai effectué avec plaisir cette année, dans un souci de dialogue et de rapprochement avec nos membres, une mini-tournée du bâtonnier, en privilégiant les associations existantes d'avocats qui œuvrent autour du Barreau de Montréal.

J'ai ainsi eu le privilège de prendre la parole à l'occasion du déjeuner marquant la 20^e journée d'étude de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM), en présence de 155 de ses membres, le 5 avril dernier.

J'ai également eu le plaisir de rencontrer nos membres œuvrant à la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, au Palais de Justice de la rue Bellechasse, le 11 avril dernier.

I also attended with pleasure the always interesting activities of the Lord Reading Law Society throughout the year and I salute its president, M^{me} Reisa Teitelbaum.

Enfin, j'ai également eu l'occasion de faire connaître notre programme de mentorat à la population, à l'occasion du colloque 2007 de Mentorat-Québec, dont j'ai été la Mentor d'honneur, le 25 avril dernier.

Équité et diversité au sein de notre profession

Mon bâtonnat s'est effectué sous un double jalon historique : le 65^e anniversaire de la Loi permettant l'accès des femmes à la pratique du droit, en 1941, et l'admission des premières avocates, en 1942.

Des activités furent tenues afin de souligner ces événements, dont vous trouverez plus amplement écho au sein du présent rapport annuel. Ceci étant, au-delà des jalons historiques, il appartient à notre Barreau de poursuivre cette nécessaire réflexion sur l'impact de la féminisation de notre profession, laquelle sera enrichie de la neutralité dont nous bénéficions à titre d'ordre professionnel. La justice plus humaine que nous préconisons passe également par l'humanisation de la pratique du droit. Le Barreau doit être partie prenante de ce questionnement et de cette action.

Mon prédécesseur, M^e Pierre Fournier, bâtonnier en 1997-98, avait eu ces propos aussi justes que courageux au terme de son mandat, en parlant de la place des femmes dans la profession :

« La société dans laquelle nous vivons leur impose une cruelle déception. Nous leur disons, quand elles sont jeunes, que les portes leur sont ouvertes autant qu'aux hommes; nous les invitons à l'université et elles s'y retrouvent sur un pied tout à fait égal à celui de leurs collègues masculins. Pourtant, quand elles accèdent à la profession, nous ne les admettons pas dans nos réseaux d'hommes, et nous continuons de leur demander non seulement de faire des enfants, ce qui pour l'heure est incontournable, mais encore d'en être les premières responsables.

(...) Nous ne pouvons indéfiniment les attirer avec le miel de l'égalité pour ensuite les repousser avec le vinaigre de la réalité. »

Je n'ai rien à ajouter. Cette situation trouve encore malheureusement intégralement application aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un dossier que l'on peut conclure en un an. À l'instar de M^e Fournier, je laisse à l'appréciation de mes successeurs et des Conseils futurs de faire collectivement avancer ce dossier.

A second challenge facing our profession is diversity. When I assumed my function as bâtonnier, I mentioned that our profession is about nothing, if it is not about fairness. We have to face this new challenge and initiate a reflection in that concern. I am therefore pleased to mention that an Equity Officer position was formally created within the Bar of Quebec in June 2006, thus making the Bar the first professional order in Quebec to have created such a position. M^{me} Fannie Pelletier holds this function for the benefit of all members of the Quebec Bar and I invite you to submit to her any concern, query or preoccupation you might have with respect to equality.

Le service de référence

Lors de mon entrée en fonction, le 3 mai dernier, je m'étais fixée des objectifs et des priorités clairs. Plusieurs de ces projets se sont concrétisés, tandis qu'il reviendra à mes successeurs de faire collectivement avancer certains autres dossiers.

Il en est ainsi de notre Service de référence, dont je souhaite vivement qu'il demeure dans le giron du Barreau de Montréal. En effet, voilà un service tangible pour nos membres, qui n'a cessé de progresser depuis sa création, en 1969. Il s'agit également d'un outil concret d'accessibilité à la justice pour la population, qui a répondu cette année à quelque 11 401 demandes, dont près du tiers sont adressées en langue anglaise.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de madame Émée Landry, qui assure depuis 22 ans ce service entièrement bilingue, avec professionnalisme, empathie et courtoisie.

Portraits des anciens bâtonniers

Le Barreau de Montréal détient une collection ininterrompue des portraits de ses 141 bâtonniers depuis 1849 dont la valeur artistique, historique et patrimoniale est importante. Pour cette raison, j'ai recommandé que nos tableaux soient formellement répertoriés et catalogués et qu'un budget soit alloué chaque année pour l'entretien de ces portraits, ce qui a été entériné par le Conseil.



J'ai de plus effectué de nombreuses démarches auprès de la Société immobilière du Québec (SIQ) et du ministère de la Justice du Québec, avec l'appui du Conseil et de la Conférence des anciens bâtonniers, afin que nos tableaux, qui ornaient les murs des 15^e, 16^e et 17^e étages du Palais de Justice depuis 1975, y soient réinstallés, de même qu'aux 13^e et 14^e. Nos tableaux ont été retirés en 2004 par la SIQ, pour fins de réfection du Palais de Justice.

Je souhaite vivement que ce dossier puisse se conclure sous peu, puisque outre leur valeur historique, ces portraits ajoutent un visage humain au Palais de Justice, au bénéfice de tous ses usagers, justiciables, avocats, magistrats et membres du personnel judiciaire. De plus, je vous informe que 45 de nos tableaux seront dorénavant exposés à l'édifice Ernest-Cormier, siège de la Cour d'appel du Québec.

Constats et remerciements

J'ai eu le privilège d'exercer cette année l'une des fonctions les plus nobles qui soit : celle de bâtonnier de Montréal. Mon attachement à notre Barreau est grand. Je m'y suis impliquée depuis le début de ma pratique, en 1988. J'ai eu cette année l'occasion de croiser et d'échanger avec nombre de nos confrères et consœurs, de tous les créneaux d'âge et de toutes les sphères de pratique, du litige au droit fiscal, du droit des aînés au droit de la jeunesse. Or, j'ai été frappée par une constance malheureusement fort peu publicisée : leur droiture, leur générosité et leur dévouement, tant pour leurs clients et pour leur Barreau. Notre Barreau, par son professionnalisme, son bilinguisme et son bijuridisme, est source d'admiration à travers le monde. Ceci étant, et j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, la justice doit s'inscrire dans une perspective de durée. Ce faisant, pour assurer sa pérennité et son intégrité, elle doit se tenir à l'écart du caractère éphémère des modes, des idées préconçues et, surtout, de la mobilité et de l'influence de l'opinion publique. Il en va ainsi du Barreau.

Les accomplissements d'un bâtonnat reposent en grande partie sur la cohésion d'une équipe. Je tiens donc à adresser certains remerciements personnels.

Tout d'abord, aux membres du Conseil, dont j'ai apprécié le sérieux et le travail soutenu, tout autant que l'humour et la gentillesse. Votre apport et votre complémentarité ont été manifestes. J'exprime également ma gratitude à tous les membres de nos comités qui ont permis à de nombreux projets de se matérialiser.

Enfin, je tiens à souligner le dévouement du personnel du Barreau de Montréal et leur attachement tangible à l'institution qu'est le Barreau. Je remercie au premier chef notre directrice générale, M^e Doris Larrivée, assistée de madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, de M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice des comités, de madame Monique Côté, préposée à la comptabilité, de madame Émée Landry au Service de référence, de madame Nicole Ouimet à la réception, de mesdames Linda Marcotte et Christine Plourde au secrétariat et de madame France Gingras qui est le sourire du Barreau au Salon des avocats.

Je remercie également mon premier conseiller, M^e Gilles Ouimet, pour sa contribution au Barreau cette année et lui souhaite un fructueux bâtonnat.

Enfin, je remercie avec affection tous les membres du Barreau de Montréal pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. J'ai été fier de porter très haut le flambeau de Montréal!

Montréal, le 9 mai 2007.

Le bâtonnier,

Julie Latour



LES RÉUNIONS DU CONSEIL DU BARREAU DE MONTRÉAL

*Le Conseil du Barreau de Montréal a tenu
10 réunions régulières.*

LES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

*Les dix délégués suivants, choisis parmi les 13 membres
du Conseil, ont représenté la section au Conseil général
du Barreau du Québec, qui a tenu cette année cinq
séances régulières et une séance d'information :*

Délégué(e)s

M^{me} le bâtonnier Julie Latour*
M^c Gilles Ouimet *
M^c Pascale Pageau*
M^c Stephen G. Schenke
M^c Martine Riendeau
M^c Marc Charbonneau
M^c Elizabeth Greene
M^c Nicolas Plourde
M^c Steven Slimovitch
M^c Dominique Vézina

Substituts

M^c André A. Morin
M^c Manon Des Ormeaux
M^c Doris Larrivée

(* — aussi membres du Comité administratif du Barreau du Québec)

LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

*Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre
autres, adopté les résolutions suivantes (seules les
plus importantes sont reproduites ci-dessous).*

Réunion du 30 août 2006

Après discussion, sur proposition de M^c Martine Riendeau appuyée par M^c Nicolas Plourde, le Conseil approuve les versions française et anglaise des modèles de documents suivants, soumis par le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale :

- Ordonnance relative à la procédure des réclamations et des assemblées / *Claims and Meetings Procedure Order*
- Dispositions relatives au financement DIP / *DIP financing*.

Réunion du 20 septembre 2006

Après discussion, sur proposition de M^c Gilles Ouimet appuyée par M^c Marc Charbonneau, il est convenu de hausser à 200 \$ les prix accordés aux différents gagnants du concours « La Justice a bonne mine ».

Réunion du 5 décembre 2006

Amendement au Code de la sécurité routière

Le bâtonnier mentionne que le Conseil est saisi d'une demande de modification à l'article 209.11 du *Code de la sécurité routière* par son comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre civile. Cette modification vise à faire en sorte qu'un juge de la Cour du Québec, exerçant en son bureau en matière civile, puisse avoir juridiction pour entendre les requêtes en mainlevée de saisie d'un véhicule routier au motif que le conducteur du véhicule n'était pas titulaire du permis de la classe appropriée à la conduite du véhicule au moment de la saisie, plutôt que de devoir s'adresser en un si court délai à la Cour supérieure.

Après examen du dossier, le Conseil demande au bâtonnier de soumettre le tout à l'attention du Barreau du Québec pour étude et suivi auprès du ministre des Transports du Québec. Une lettre sera adressée au bâtonnier du Québec avec copie au service de recherche et de législation.

Principes directeurs entourant la nomination des membres des tribunaux administratifs

CONSIDÉRANT la position adoptée par le Barreau de Montréal concernant l'indépendance et l'impartialité des membres de tribunaux administratifs au Québec ayant notamment mené à l'invalidation de certains articles de la *Loi sur la justice administrative*¹;

CONSIDÉRANT que le 17 juin 2005, l'Assemblée Nationale a sanctionné la *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives* (la « Loi »), en vertu de laquelle les membres du Tribunal administratif du Québec (le « TAQ ») sont dorénavant nommés durant bonne conduite;

CONSIDÉRANT que l'article 23 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (la « Charte ») garantit l'indépendance et l'impartialité des membres des tribunaux administratifs;

¹Québec (Procureure Générale)
c. Barreau de Montréal, REJB 2001 – 25633 (C.A.)

CONSIDÉRANT que l'encadrement législatif actuel relatif au statut, à l'indépendance et à l'impartialité des membres de plusieurs tribunaux administratifs n'offre pas les garanties adéquates d'indépendance et d'impartialité prévues à la Charte;

CONSIDÉRANT que les principes directeurs établis par le comité sur les tribunaux administratifs constituent le minimum requis pour assurer l'indépendance et l'impartialité des membres de tous les tribunaux administratifs (les « Principes directeurs »);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de prévoir un encadrement législatif minimum relativement au statut, à l'indépendance des membres décideurs de même qu'à l'indépendance institutionnelle des tribunaux administratifs;

CONSIDÉRANT que l'application des Principes directeurs aura pour effet d'accroître la confiance des citoyens envers la justice administrative;

IL EST RÉSOLU :

1. D'entériner les Principes directeurs suivants :

« Principes directeurs

Objectif : Assurer la confiance des citoyens envers la justice administrative.

But : Garantir l'indépendance et l'impartialité des membres de tribunaux administratifs reconnues par l'article 23 de la Charte québécoise.

Moyen : Prévoir un encadrement législatif relativement au statut, à l'indépendance et à l'impartialité des membres décideurs, de même qu'à l'indépendance institutionnelle des tribunaux administratifs.

1- Les principes directeurs exposés ci-après constituent un minimum pour tous les tribunaux administratifs.

2- La loi constitutive prévoit un mécanisme relatif au processus de nomination et aux critères minimaux de qualification.

3- La loi constitutive prévoit un mandat d'une durée minimale de cinq ans, de façon à maintenir un haut niveau d'expertise au sein des tribunaux administratifs.

4- La loi constitutive prévoit un processus transparent encadrant la fin ou le renouvellement des mandats des membres; les mandats temporaires devraient constituer l'exception.

5- L'évaluation des membres décideurs vise des fins formatives. Il s'agit alors d'évaluer les habiletés et les connaissances des membres afin de maintenir un haut niveau de connaissance et d'expertise.

6- La loi constitutive doit prévoir des mécanismes afin de maintenir et développer les connaissances des membres du tribunal administratif.

7- Un code de déontologie régit la conduite des membres des tribunaux administratifs.

8- L'autonomie du tribunal administratif et de ses membres, dans l'exécution de la mission qui leur est confiée dans la loi constitutive, ne doit pas être restreinte par une intervention provenant de l'intérieur du tribunal ou encore de l'État. »

2. De confier au bâtonnier le mandat de faire des représentations auprès des instances appropriées afin que soient adoptés et appliqués les Principes directeurs.

Réunion du 17 janvier 2007

Hausse de la subvention à l'AJBM

Sur proposition de madame le bâtonnier Julie Latour appuyée par M^e Martine Riendeau, le Conseil accueille favorablement la demande de l'Association du Jeune Barreau de Montréal de voir réviser à la hausse la subvention annuelle accordée par le Barreau de Montréal et consent à hausser de 25 000 \$ la subvention annuelle versée à l'AJBM, portant ainsi à 130 000 \$ le montant total qui sera prévu à cette fin au budget du prochain exercice financier. Le paiement en sera assuré en trois versements.

En octroyant cette hausse substantielle et exceptionnelle, le Conseil a noté le sérieux et le dynamisme de l'AJBM et a considéré l'accroissement et la pertinence des activités de cette association pour ses membres, de même que la saine gestion des budgets.

Réunion du 20 février 2007

Soirée commémorative du 7 février 2007

Sur proposition de M^e Gilles Ouimet appuyée par M^e André A. Morin, le Conseil, à l'unanimité, félicite le bâtonnier et les membres du comité des avocates dans la profession pour avoir organisé avec brio la soirée commémorative du 65^e anniversaire de l'admission des femmes au Barreau, qui a rendu fiers tous les membres du Barreau.

Signification par courrier électronique

Après discussion, sur proposition de M^e Nicolas Plourde appuyée par M^e Marc Charbonneau, le Conseil entérine la recommandation du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile de proposer des modifications au *Code de procédure civile*, qui permettraient la signification par courrier électronique. Le tout sera porté à l'attention du Barreau du Québec pour étude et suivi.

Guide de courtoisie professionnelle

Après discussion, il est convenu de donner suite à la suggestion d'un membre anglophone de la section de modifier comme suit la version anglaise du titre du Guide de courtoisie professionnelle, lors de la prochaine publication du guide : « *Guide to professional courtesy* ».

Après discussion, il est convenu de donner accès à une version PDF du Guide de courtoisie professionnelle sur le site Internet du Barreau de Montréal, en y soulignant toutefois clairement que ce document n'a pas force de loi, mais qu'il s'agit d'un outil pédagogique. La version anglaise du titre sera modifiée, tel que déjà convenu, avant la publication.

Réunion du 20 mars 2007

Commission Taylor-Bouchard sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles

Considérant la récente annonce faite par le Premier ministre du Québec sur la mise sur pied de la « Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles », co-présidée par l'historien et sociologue Gérard Bouchard, rattaché à l'Université du Québec à Chicoutimi, ainsi que par l'auteur et philosophe Charles Taylor, professeur émérite à l'Université McGill;

Considérant que la Commission Taylor-Bouchard, suivant le communiqué de presse émis le 8 février 2007 par le Premier ministre du Québec, aura comme mandat de :

- dresser un portrait fidèle des pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles;
- mener une vaste consultation dans toutes les régions du Québec pour savoir ce que les Québécois en pensent, au-delà des sondages et des réactions spontanées;
- formuler des recommandations au gouvernement afin que les pratiques d'accommodements soient respectueuses des valeurs communes des Québécois.

Considérant que la Commission Taylor-Bouchard débutera ses travaux dès le mois de mars et devra remettre son rapport dans un délai d'un an;

Considérant que l'obligation d'accommodement raisonnable, sans contrainte excessive, est inhérente au droit à l'égalité, en plus de jouer un rôle important au niveau de l'intégration de certaines minorités religieuses à l'ensemble de la société;

Considérant que la mission première du Barreau du Québec, soit la protection du public, l'amène notamment à exercer une surveillance générale de la législation et de l'administration de la justice dans notre société fondée sur la primauté du droit, ainsi qu'à défendre et promouvoir ses valeurs démocratiques;

Considérant que la question des accommodements raisonnables comporte d'importantes dimensions juridiques sur lesquelles le Barreau du Québec se doit d'apporter son éclairage quant au traitement qui doit être apporté en droit à cette question.

IL EST PROPOSÉ que le Barreau de Montréal demande au Barreau du Québec de mettre sur pied un comité, composé de trois à cinq juristes externes, reconnus dans le domaine, avec le mandat de se pencher sur les dimensions juridiques de la question des accommodements raisonnables et de préparer, d'ici la réunion du mois de juin du Conseil général, un rapport sur le traitement qui doit être apporté en droit à cette question, le tout en vue d'une intervention du Barreau du Québec dans le cadre de la consultation que mènera la Commission Taylor-Bouchard, le cas échéant.

LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Association du Jeune Barreau de Montréal :

105 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 12 152,16 \$ pour la gestion du service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances, 700 \$ pour la promotion de la 16^e clinique juridique téléphonique et 5 000 \$ (premier versement d'une subvention de 10 000 \$) pour l'organisation d'un congrès conjoint avec la *Young Lawyers Division* de l'*American Bar Association*.

Avocats sans frontières :

750 \$ à titre de cotisation annuelle pour être membre de cette association.

Barreau pénal international :

2 125,50 \$ à titre de frais d'adhésion à cette association.

Campagne « Une Heure Pro-Bonneau » :

2 000 \$ pour aider à l'organisation de la campagne de financement annuel de l'Accueil Bonneau qui s'adressait, entre autres, aux avocats de Montréal.

Association Québécoise des Avocats et Avocates de la Défense :

500 \$ pour l'organisation de son premier colloque.

Association des Avocats de la Défense de Montréal :

500 \$ pour le financement de la journée d'étude du 5 avril 2007.

Lower Canada College : Quebec Student Debating Association :

250 \$ pour la remise de prix aux participants du *Junior National Debating Championships*.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents :

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 233 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 13 517,50 \$.

LES RESSOURCES HUMAINES

M^{re} Doris LARRIVÉE, directrice générale

M^{me} Gislaine DUFAULT, coordonnatrice des communications

M^{re} Nathalie GUERTIN, coordonnatrice des comités

M^{me} Monique COTÉ, préposée à la comptabilité

M^{me} Émée LANDRY, préposée au Service de référence

M^{me} Nicole OUMET, réceptionniste

M^{me} Linda MARCOTTE, secrétaire

M^{me} Patricia TOUBIA, secrétaire (jusqu'au 1^{er} décembre 2006)

M^{me} Christine PLOURDE, secrétaire

M^{me} France GINGRAS, préposée au Salon des avocats



LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

Membres

M^e David R. Collier, président
 M. le bâtonnier Louis-Philippe de Grandpré, c.r.
 M. le bâtonnier Yvon Jasmin, c.r.
 M^e Pierre de Grandpré, c.r.
 M^e Pierre Bourque, c.r.
 M^e John J. Pepper, Q.C.
 L'honorable Paul Trudeau
 M^e Philippe Casgrain, c.r.
 L'honorable André Quesnel
 M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C.
 M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
 M^e Manuel Shacter, Q.C.
 M^e Rolland Boudreau, c.r.
 M^e Alain Letourneau, c.r.
 L'honorable Pierrette Rayle
 M^e Casper M. Bloom, Q.C.
 M^e Jean-Jacques Gagnon
 L'honorable Robert Mongeon
 M^e Richard J. McConomy
 M^e Pierre Fournier
 M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
 M^e Lynne Kassie
 L'honorable Michel A. Pinsonnault
 L'honorable Richard Wagner
 M^e Alan M. Stein
 M. le bâtonnier Stéphane Rivard
 M^e Bernard Synnott

Nombre de séances : 2

Mandat

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour

qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la « Conférence des anciens bâtonniers » :

« À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la « Conférence des anciens bâtonniers » composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier. »

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

Rapport d'activités

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont discuté des sujets suivants :

- Gouvernance du Barreau du Québec
- Homologation des testaments faits devant avocats
- Poste de premier conseiller pour l'exercice 2007-2008
- Poste de vice-président du Barreau du Québec pour l'exercice 2007-2008
- Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal

Madame le bâtonnier Julie Latour a aussi informé les membres de la Conférence des sujets qui sont traités au sein des instances du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec.



*Mais nous engageons activement
à mieux servir et faire rayonner
la profession.*

AGIR,
C'EST PROMOUVOIR
LA PROFESSION

COMITÉS

LA VITALITÉ DU BARREAU DE MONTRÉAL S'EXPRIME À TRAVERS LES INITIATIVES ET TRAVAUX DE SES NOMBREUX COMITÉS, OÙ PLUS DE 300 AVOCATS S'IMPLIQUENT BÉNÉVOLEMENT POUR AMÉLIORER LA JUSTICE.

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

Membres

M^c Casper M. Bloom, Q.C., coprésident
M^c Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., coprésident
M^c Nancy Boillat
L'honorable Antonio Discepola
M^c Leslie B. Erdle
M^c Barry Landy
M^c Doris Lévesque
M^c Zavie Levine
M^c Michael D. Levinson
L'honorable Robert Mongeon
M^c Anne-Marie Morel
L'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., c.r.
L'honorable J. J. Michel Robert
M^c Isabel J. Schurman
L'honorable Joel Silcoff
M^c Cathie St-Germain
L'honorable Juanita Westmoreland-Traoré

Nombre de séances : 2

(le sous-comité s'est réuni à deux reprises)

Mandat

La création du comité fait suite aux recommandations du comité de suivi sur l'accès à la justice en langue anglaise. Il a pour mandat d'étudier la question de l'accès à la justice en langue anglaise dans le district de Montréal, en raison de l'importance de la question, des nombreuses améliorations à apporter et du travail à faire dans ce domaine. Le comité doit s'assurer, entre autres, que les recommandations du comité de suivi soient mises en application.

Rapport d'activités

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent au public en général d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des audiences devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

La collecte d'information quant à l'état de la situation se continue sur une base régulière pour aider le comité à proposer des solutions et à sensibiliser tous les intervenants à l'importance de la question.

Depuis la rencontre du 3 mars 2006 avec le ministre de la Justice, le rapport faisant état de la situation sur l'accès à la justice en langue anglaise fut mis à jour par un sous-comité grâce aux informations et clarifications fournies par les différents intervenants. Le comité est maintenant prêt à soumettre son rapport révisé au Conseil du Barreau de Montréal pour son approbation après quoi il sera soumis au ministre de la Justice et distribué aux parties intéressées.

Liaison is maintained with the Federal Department of Justice which operates a program across the country in support of access to justice for the provincial minority communities.

Les membres du comité remercient M^{es} Doris Larrivée et Nathalie Guertin pour leur dévouement et entière collaboration.

Il faut souligner le travail remarquable accompli par l'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., c.r., ex-président du comité, qui a accepté d'en rester membre et qui continue d'y consacrer tout le temps requis pour en assurer le succès.

Recommandation

Que le comité continue son important travail de sensibilisation dans la poursuite d'un objectif extrêmement important pour les justiciables qui est celui de la réalité et de la perception qu'ils doivent avoir de l'administration de la justice dans cette grande métropole qu'est Montréal.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

Membres

M^c Alan M. Stein, président
 M^c Gérard Dugré
 M^c Louis J. Gouin
 M^c Jean-François Michaud
 M^c Suzanne Moisan
 M^c Michel P. Synnott

Nombre de séance : aucune

Mandat

Ce comité a essentiellement un rôle consultatif. Il est composé des présidents des comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure et la chambre civile de la Cour du Québec. Ce comité se réunit uniquement si le bâtonnier ou l'un des présidents souhaite qu'un sujet fasse l'objet de discussions au sein de ce forum.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

Membres

M^c Isabelle Doray, présidente
 M^c Lyne Campeau
 M^c Johanne Des Longchamps
 M^c Debora De Thomasis
 M^c Flavia Karine Longo
 M^c Jean Manseau
 M^c André Albert Morin
 M^c Yves-Albert Paquette
 M^c Jean-Paul Perron
 M^c Jacques Rivet
 M^c Marie-Andrée Trudeau
 M^c Christine Viens

Représentant la Magistrature

L'honorable François Doyon, juge à la Cour d'appel
 L'honorable James L. Brunton, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
 L'honorable Céline Pelletier, juge coordonnatrice de la Cour du Québec (jusqu'en octobre 2006)
 L'honorable Ruth Veillet, juge coordonnatrice de la Cour du Québec
 L'honorable Elizabeth Corte, juge coordonnatrice adjointe de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale
 L'honorable Claude Leblond, juge à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec

Nombre de séances : 5

Mandat

Malgré son nom, ce comité est aussi un comité de liaison en ce qu'il fait le lien entre le Barreau, la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, la chambre criminelle de la Cour supérieure et la Cour d'appel. Il a pour mandat de présenter, de discuter et, si nécessaire, de résoudre les difficultés susceptibles d'apparaître dans l'administration de la justice criminelle dans le district de Montréal.

Ce comité est composé de représentants de tous les intervenants dans l'administration de la justice en matière criminelle, à savoir : la Magistrature, la Couronne fédérale, la Couronne provinciale, la Couronne municipale de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal, la Sûreté du Québec, l'Aide juridique, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la Direction des services judiciaires de la Métropole et les avocats de la pratique privée.

Rapport d'activités

Le comité s'est de nouveau élargi en accueillant comme membre permanent, le juge François Doyon, de la Cour d'appel du Québec. Ainsi, plus que jamais, le comité s'avère une réelle courroie de transmission entre l'ensemble des intervenants en justice criminelle.

Au cours de l'année, les membres du comité ont réfléchi à plusieurs questions, notamment : la mise en place d'une procédure de nomination d'un avocat lors d'une ordonnance rendue en vertu de l'article 486 (2.3) du *Code criminel*, la réduction des délais à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale ainsi que les confiscations des dépôts d'argent lors d'un manquement à une condition de remise en liberté.

Le comité est toujours sensible à la difficile situation qui prévaut au Centre de détention de Montréal (Bordeaux), notamment en ce qui concerne l'accès des avocats de la défense à leurs clients ainsi que l'arrivée tardive des prévenus devant la Cour du Québec, ce qui affecte évidemment l'ensemble du processus judiciaire. Les membres se sont donc attardés, tout au long de l'année, à chercher des solutions acceptables et respectueuses de tous les enjeux. Le défi est de taille et mobilisera encore beaucoup d'énergies dans le futur.

Devant le succès du premier colloque en matière criminelle qui a été tenu le 18 mai 2006, les membres du comité ont déjà prévu la tenue d'un deuxième colloque, organisé par le Barreau de Montréal, en collaboration avec la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, vraisemblablement en octobre 2007.

La présidente tient à remercier tous les membres du comité pour leur participation régulière, leur collaboration enthousiaste et leur intérêt manifeste. Les discussions ont généré des actions concrètes, qui ont un impact direct sur la bonne administration de la justice et, conséquemment, sur l'image de la justice.



AVOCATES DANS LA PROFESSION

Membres

- M^{re} Guylaine Henri, présidente
- M^{re} Julie Charbonneau
- M^{re} Sharon Gail Druker
- M^{re} Ingrid Gendreau
- M^{re} Geneviève Graton
- M^{re} Elizabeth Greene
- M^{re} Lucie Joncas
- M^{re} Chantale Massé
- M^{re} Pascale Pageau
- M^{re} Sylvi Plante
- M^{re} Martine L. Tremblay

Nombre de séances : 9

Mandat

Conseiller le Barreau de Montréal sur les questions relatives aux avocates dans la profession, et notamment étudier les conclusions du récent rapport de l'enquête socio-économique auprès des membres du Barreau du Québec, identifier les difficultés rencontrées par les avocates dans l'exercice de la profession et proposer au Conseil des mesures remédiatrices et organiser, au besoin, des activités de formation ou de réseautage.

Rapport d'activités

L'année 2007 marquant le 65^e anniversaire de l'admission des femmes au Barreau, les membres du comité ont orienté les travaux du présent exercice dans l'esprit de cet important anniversaire.

Ainsi, le comité a tenu, en février, une soirée visant à rendre hommage aux avocates qui ont fait figure de pionnières dans les diverses sphères d'activités de la société. Plus de 200 personnes ont participé à cette cérémonie, tenue à la Faculté de droit de l'Université McGill, incluant de nombreux invités d'honneur et pionnières. La conférencière d'honneur était l'honorable Louise Mailhot, première femme juge à la Cour d'appel du district de Montréal.

Les membres du comité ont ensuite organisé, en avril, un second événement, tourné cette fois vers l'avenir. Sous la présidence d'honneur de l'honorable Nicole Duval Hesler, juge à la Cour d'appel du Québec, ce déjeuner-causerie, commandité par le Barreau de Montréal, a permis d'entendre la professeure Jeannine David McNeil des HEC, qui a suggéré des pistes de solution aux défis posés par le problème de rétention des avocats et avocates au sein de la profession.

Nous vous référons aux rubriques « Activités reliées à la profession » et « Agir, c'est rendre hommage » pour un compte-rendu plus exhaustif de ces activités.

Le comité poursuit ses réflexions sur les problématiques vécues par les avocates dans la profession et sur les activités qu'elles tiendront lors du prochain exercice. Le comité tient à souligner l'indéfectible collaboration de la directrice générale, M^{re} Doris Larrivée, et la remarquable contribution du bâtonnier Julie Latour aux travaux du comité.



AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

Membres

- M^c Daniel Marion, président
- M^c Sébastien Bouchard
- M^c Lyne Burelle (jusqu'en octobre 2006)
- M^c Julie Charbonneau
- M^c Marie Elaine Farley
- M^c Caroline Ferland (jusqu'en octobre 2006)
- M^c Anne-Marie Gauthier
- M^c Bernard Guérin
- M^c Caroline Healey
- M^c Pamela Larrea
- M^c Hartland J. A. Paterson (jusqu'en novembre 2006)
- M^c Isabelle Primeau
- M^c Dominic Robert (jusqu'en février 2007)

• *Nombre de séances : 4*



Mandat

Le comité a été créé par le Barreau de Montréal en mai 2002. L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

Rapport d'activités

Le comité a pris en charge l'organisation d'un atelier dans le cadre du congrès 2007 du Barreau du Québec. Le thème, « Les sanctions commerciales en matière de contrôle des exportations : perspectives américaines et canadiennes », s'est avéré très pertinent car il a été traité lors de plusieurs émissions radiophoniques et de télévision ainsi que dans plusieurs articles de journaux. Des experts américains et canadiens ont accepté l'invitation du comité.

Le comité a discuté de l'importance de développer un programme de mentorat ciblé aux avocats en entreprise. Des actions ont été menées par les membres du comité afin d'obtenir une plus grande participation des avocats en entreprise, notamment la publication d'un article dans le Journal du Barreau, des contacts auprès de collègues, courriels ciblés, etc. Un membre du comité, M^c Pamela Larrea, a accepté de devenir membre du comité du service de mentorat afin de faire le lien entre les deux comités.

Le comité a également discuté du sondage sur la rémunération des avocats œuvrant en entreprise piloté par le comité l'an dernier. Diverses actions ont été étudiées dont la tenue d'un deuxième sondage. Le comité a conclu qu'il était préférable de remettre les résultats du sondage au Barreau du Québec afin qu'ils soient utilisés dans le cadre d'une étude plus globale sur la rémunération des avocats.



ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

Membres

- M^e Pierre Bourque, c.r., président
- M^e Caroline Daniel
- M^e Éric Dufour
- M^e Bernard Grenier
- M^e Catherine Lamarre Dumas
- M^e Lise Lestage
- M^e Stéphane William Miron
- M^e André Albert Morin
- M^e Gilles Ouimet
- M^e Philippe Pagé
- L'honorable André Perreault (jusqu'en novembre 2006)
- M^e Richard E. Shadley, c.r.
- L'honorable Julie Veilleux
- L'honorable André Wery

Nombre de séances : 3

Mandat

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais ou très peu citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

Rapport d'activités

Le comité s'est penché sur les sujets suivants :

Structure informelle pour la réception et le traitement de plaintes contre les avocats : Le comité a poussé plus à fond sa réflexion quant à l'opportunité de mettre en place une telle structure. Le sous-comité formé à cette fin, sous la présidence de M^e André A. Morin, a identifié les obstacles qui se dressaient sur le chemin de la mise sur pied d'une telle structure, ébauché des solutions et soumis au comité un projet dit de « Procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements au guide de courtoisie professionnelle ». Le comité a étudié ce projet et, après discussion, certaines modifications y ont été apportées. Le document final a été acheminé au Conseil du Barreau de Montréal pour son approbation.

Séminaire sur la civilité pour les étudiants de l'École du Barreau (4 centres) : L'honorable André Wery et M^{es} Caroline Daniel et André A. Morin ont présenté le 5 décembre 2006 un premier séminaire aux étudiants de l'École du Barreau avec grand succès. Près d'une centaine d'étudiants ont assisté et participé activement à ce séminaire. Il est prévu que ce séminaire soit, à l'avenir, présenté aux quatre centres de l'École du Barreau, soit Montréal, Sherbrooke, Québec et en Outaouais. Vu que l'école n'a pas l'équipement nécessaire à la visioconférence, le sous-comité, sous la présidence de l'honorable André Wery, se chargera de trouver des collègues, juges et avocats, qui pratiquent dans les régions concernées pour animer l'atelier en question.

Utilisation des médias pour améliorer l'image des avocats : M^{es} Bernard Grenier, Gilles Ouimet et l'honorable Julie Veilleux, membres du sous-comité chargé de cette mission, doivent se pencher dans un avenir rapproché sur cette question et voir de quelle façon les médias pourraient être utilisés pour améliorer l'image de l'avocat, soit par la création d'une liste de membres compétents à intervenir sur des questions précises, la préparation et diffusion de capsules sur divers sujets, etc. Le sous-comité reviendra devant le comité pour soumettre un rapport et des recommandations plus complètes.

Élaboration de directives à l'intention des avocats qui s'adressent aux médias dans le cadre de dossiers : M^e Grenier qui devait se charger de cette tâche a mentionné qu'il avait été approché par le Service des communications du Barreau du Québec pour faire partie d'un comité chargé de préparer un guide pour les avocats qui doivent faire face aux demandes des médias dans le cadre de leurs dossiers. Le comité a donc convenu de référer ce dossier au Barreau du Québec.

Le président remercie les membres du comité pour leur dévouement dans leur travail et l'intérêt qu'ils ont, tous et toutes, manifesté. Chaque séance fut un plaisir.

FRAIS (AD HOC)

Membres

- M^c David R. Collier, président
- M^c Robert P. Charlton
- M^c Mark Peacock (jusqu'en mars 2007)
- M^c Leonard E. Seidman

Nombre de séance : 1

Mandat

Ce comité a pour mandat d'épauler le bâtonnier quant à la suite à donner au rapport déposé le 7 mai 2005 (le « Rapport »). À la demande du bâtonnier, les membres de ce comité seront invités à expliquer et mieux faire connaître le Rapport.

Rapport d'activités

The committee has continued to strive for the implementation of a cost reform in Quebec.

In 2005 and 2006 the Montreal and Quebec Bar councils adopted resolutions calling upon the government to move quickly to modernize the rules governing the awarding of costs. On May 13, 2006, the members of the Barreau du Québec, meeting at their Annual General Assembly, endorsed these calls for reform and stressed that unless they were immediately implemented access to justice in Quebec would continue to suffer. The General Assembly called upon the bâtonnier of Québec to call for a parliamentary commission to discuss the proposed reforms and to inform the public of the importance of the issues at stake.

In light of the foregoing, the committee suggested that the issue of cost reform be placed on the agenda of the parliamentary commission initially scheduled for the spring of 2007. However, in light of the recent election, it is unclear when this parliamentary commission will be held.

Cost reform has been identified as an urgent issue by the Bar. Hopefully, this priority will be shared by the government.

INFRACTIONS

Membres

- M^c Josée Bélanger, présidente
- M^c Nathalie-Anne Béliveau
- M^c Manon Bonnier
- M^c Marc Cigana
- M^c Emmanuelle Duquette
- M^c William Hartzog
- M^c Sonia Lebel
- M^c Hélène Leduc
- M^c Dyane Perreault
- M^c Diane Petit
- M^c Yvan Poulin
- M^c Kenneth Zigby

Nombre de séances : 6

Mandat

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision.

Rapport d'activités

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 38 pendant l'exercice 2006-2007, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'exercice 2005-2006. Toutefois, bien que la tendance soit à la baisse, il y a une complexification des dossiers et on dénote un accroissement dans le nombre de récidivistes.

En raison des dossiers ouverts lors de l'exercice précédent mais n'ayant pas été examinés par le comité, un nombre total de 44 nouveaux dossiers a été placé à l'ordre du jour des réunions du comité. De ce nombre, 10 cas ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions*, pour un total de 19 constats d'infraction émis.

25 dossiers ont été fermés; 17 pour cause d'insuffisance de preuve ou pour prescription et huit après la transmission d'une lettre d'avis de contravention à la *Loi sur le Barreau*. Dans ce dernier cas, la majorité des contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Les autres dossiers traités sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance.

Parmi les actes reprochés, on retrouve fréquemment l'utilisation illégale de titres réservés aux avocats, notamment par des gens œuvrant en matière d'immigration, ainsi que la préparation de procédures devant servir devant les tribunaux. Enfin, il faut noter que les membres des communautés culturelles sont particulièrement ciblés par les individus exerçant illégalement la profession d'avocat.



LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

Membres

M^e Marek Nitoslawski, président
 M^e Suzanne Martha Birks
 M^e Daniel Brunet
 M^e Laurent Carrière
 M^e Francisco Couto
 M^e Claudette Dagenais
 M^e Jean-Philippe Desmarais
 M^e Karine Joizil
 M^e Jocelyne Murphy
 M^e Diane Petit
 M^e Micheline Van-Erum

Représentant la Cour d'appel fédérale

L'honorable John D. Richard, juge en chef
 L'honorable Robert Décary
 L'honorable Alice Desjardins
 L'honorable Gilles Létourneau
 L'honorable Marc Nadon
 L'honorable Marc Noël
 L'honorable Denis Pelletier

Représentant la Cour fédérale

L'honorable Allan Lutfy, juge en chef
 L'honorable Michel Beaudry
 L'honorable Pierre Blais
 L'honorable Yves de Montigny
 L'honorable Johanne Gauthier
 L'honorable Sean Harrington
 L'honorable Luc Martineau
 L'honorable Simon Noël
 L'honorable Yvon Pinard
 L'honorable Michel M. J. Shore
 L'honorable Danièle Tremblay-Lamer

Les protonotaires

M^e Richard Morneau
 M^e Mireille Tabib

Nombre de séances : 2

Mandat

À l'instar de tous les comités de liaison, ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal et de se pencher ainsi sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

Pour refléter les diverses juridictions de ces cours, le comité regroupe les juges de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale ainsi que des avocats et avocates en droit maritime, droit de l'immigration, droit de la propriété intellectuelle et en fiscalité.

Rapport d'activités

Au cours de l'année, les membres ont discuté notamment des dossiers suivants :

- Ils ont salué les initiatives concernant l'accessibilité en ligne des inscriptions de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, et le projet pilote sur le dépôt électronique de procédures et documents en matière de propriété intellectuelle, mais ont noté que le dépôt électronique est peu utilisé. Le comité continuera de se pencher sur ces questions.
- Suite aux démarches du comité depuis plusieurs années, la Cour fédérale a lancé un projet pilote au Québec pour la fixation des dates d'audition des demandes de révision judiciaire en matière d'immigration, répondant ainsi à des préoccupations de nombreux avocats pratiquant dans le domaine.

De plus, comme chaque année, le comité a organisé un colloque éducatif, coprésidé par les honorables juges en chef John D. Richard et Allan Lutfy, qui a eu lieu le 17 avril 2007, sur le sujet des experts et expertises devant les cours fédérales, qui a été fort apprécié des participants. Le président remercie les membres du comité et plus particulièrement les membres de la Magistrature pour leur excellente collaboration.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

Membres

M^e Wilfrid Lefebvre, c.r., président
M^e Thomas Copeland
M^e Pierre Cossette
M^e Katheryne Alexandra Desfossés
M^e Stéphane Eljarrat
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Sébastien Rheault
M^e Paul Ryan
M^e Pierre Séguin

Représentant la Magistrature

L'honorable Donald G. H. Bowman, juge en chef

Nombre de séance : aucune

Mandat

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.



LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

Membres

M^c Gérard Dugré, président

M^c Nathalie Bédard

M^c Michel Décary

M^c Michel F. Denis

M^c Marc-André Fabien

M^c Marie-Josée Hogue

M^c Gordon Kugler

M^c Christian Lachance

M^c Eva Petras (jusqu'en janvier 2007)

M^c Mathieu Piché Messier

M^c Mireille Pinard

M^c Lori Renée Weitzman

Représentant la Cour d'appel

L'honorable J. J. Michel Robert, juge en chef du Québec

L'honorable François Doyon

L'honorable André Rochon

M^c Christiane Coulombe

M^c Lysanne Pariseau Legault

Nombre de séances : 4

Mandat

Le comité de liaison avec la Cour d'appel a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

Rapport d'activités

Le comité a pu constater et est heureux de souligner que la Cour d'appel se porte très bien et ne cesse d'améliorer ses services. Les mesures mises en place par le juge en chef Robert portent fruit. Les délais d'audition sont minimaux, la longueur des délibérés abrégée et la gestion des dossiers efficace. Ces divers facteurs ont donc contribué à réduire les activités du comité. Ainsi, une première rencontre des membres a eu lieu en l'absence des représentants de la Magistrature afin de préciser les sujets d'intérêt. Ensuite, trois rencontres ont eu lieu avec les représentants de la Cour d'appel au cours desquelles on a discuté des sujets suivants :

- L'analyse des statistiques relatives à la Cour d'appel pour 1996-2006
- Les raisons des divergences d'opinion entre la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada
- Le pourcentage des pourvois de la Cour supérieure qui sont accueillis à la Cour d'appel
- La composition des bancs à la Cour d'appel
- L'enregistrement mécanique
- Les problèmes liés à l'utilisation des locaux de la Cour
- Les nouvelles règles de pratique

- Les personnes se représentant seules
- Le projet *pro bono* des grands cabinets
- Le cautionnement en matière pénale
- La suspension d'une ordonnance de sentence avec sursis
- La signification par courrier électronique
- La décision *Bouchard c. Agropur Coopérative*, [2006] R.J.Q. 2349 (C.A.)
- Particularisation des motifs lors d'un rejet d'appel sur requête

Formation d'un groupe de travail : Le groupe de travail formé afin de rédiger un manuel sur la préparation d'un dossier pénal et d'un dossier civil et la plaidoirie de tels dossiers devant la Cour d'appel a fait relâche cette année. Ce groupe de travail tentera de poursuivre sa mission au cours de l'année 2007-2008.

Colloque sur la Cour d'appel : Le colloque qui s'est tenu le 13 juin 2006 a connu un franc succès. Le comité organise donc un nouveau colloque qui se tiendra le 24 mai 2007 à 16 h 30. Les thèmes de ce colloque seront : le cheminement des dossiers à la Cour d'appel tant en matière civile qu'en matière pénale et criminelle, et les secrets d'une médiation réussie, point de vue des médiateurs et des participants. Les participants à ce colloque pourront entendre les propos de l'honorable J. J. Michel Robert, qui fera un bilan de l'année judiciaire, et des honorables Pierre J. Dalphond, qui offrira des suggestions pour simplifier le travail des juges, André Rochon, qui présentera le cheminement des dossiers en matière civile à la Cour d'appel, incluant la médiation et François Doyon, qui présentera le cheminement des dossiers en matières pénale et criminelle à la Cour d'appel, incluant la conférence de facilitation pénale. Un cocktail permettra de discuter avec les membres de la Magistrature.

Le président souligne qu'il existe, au sein du comité, une collaboration remarquable entre les membres du Barreau et de la Magistrature, qui travaillent tous à l'identification des mesures pouvant améliorer la gestion de la Cour d'appel et faciliter l'accès à la justice. Il exprime ses remerciements à tous les membres du comité ainsi qu'au juge en chef du Québec, l'honorable J. J. Michel Robert, et aux honorables André Rochon et François Doyon.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

Membres

- M^c Jean-François Michaud, président
- M^c Marcelle Beaulieu
- M^c Louis-P. Bélanger
- M^c Martin Bernard
- M^c Marie-Christine Demers
- M^c André Dion
- M^c Jeffrey Edwards
- M^c Nicolas Gagnon
- M^c Geoffroy Guilbault
- M^c Philippe Lelarge
- M^c André Lespérance
- M^c Mark Peacock (jusqu'en mars 2007)
- M^c Louis Samuel

Représentant la Magistrature

- L'honorable Nicole Bénard
- L'honorable Luc Lefebvre
- L'honorable André Prévost
- L'honorable Marie St-Pierre

Nombre de séances : 7

Mandat

Ce comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal afin de discuter et de résoudre les différents problèmes soulevés par les juges et les avocats, dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

Rapport d'activités

Les travaux du comité ont permis de concrétiser certains projets qui avaient été amorcés l'année précédente. C'est ainsi que les membres du Barreau seront bientôt en mesure de faire des représentations par voie téléphonique pour certain type de requêtes non contestées. Ce nouveau système téléphonique, qui a été mis en place avec l'aide des services judiciaires et de la Magistrature, permettra aux membres du Barreau d'éviter des déplacements et un temps d'attente à la Cour, ce qui entraînera une réduction des coûts pour les justiciables.

De plus, le comité a préparé un projet d'avis aux membres du Barreau dans lequel il fait des recommandations quant à la façon de préparer et de rédiger les ententes sur le déroulement de l'instance. Le comité a également préparé un modèle d'entente interactif souhaitant ainsi uniformiser l'apparence et le contenu de ces ententes.

D'autre part, le comité a vu à la publication d'un avis aux membres du Barreau les encourageant à recourir à la conférence de gestion en vertu de l'article 4.1 du *Code de procédure civile* pour faciliter le déroulement de l'instance. Le comité a également proposé des amendements législatifs afin de permettre la signification des procédures par courrier électronique. Le dossier est présentement dans les mains du Barreau du Québec.

Un colloque se tiendra le 12 juin 2007 au cours duquel la Cour supérieure et le comité présenteront plus en détails les projets sur lesquels ils ont travaillé au cours de la dernière année.

En terminant, il y a lieu de souligner la grande coopération et l'implication de tous les membres du comité qui ont permis la réalisation de ces projets.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

Membres

M^c Louis J. Gouin, président

M^c Gerald N. Apostolatos

M^c Ronald Audette

M^c Philippe Henri Bélanger

M^c Charles-Olivier Bernard

M^c Bernard Boucher

M^c Suzanne Côté

M^c Jean-Bertrand Giroux

M^c Jean Lozeau

M. Jean-Yves Malo

M^c Alain Riendeau

Représentant la Magistrature

L'honorable Clément Gascon

L'honorable Jean-Yves Lalonde

L'honorable Robert Mongeon

Les registraires

M^c Chantal Flamand

M^c Pierre Pellerin

Nombre de séances : 5

Mandat

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

Rapport d'activités

Le comité a complété sa rédaction de la formule d'ordonnance abrégée traitant des « dispositions relatives au financement temporaire » [*Provisions relating to Interim Financing*] et de la formule d'ordonnance abrégée traitant de la « procédure des réclamations et des assemblées » [*Claims and Meetings Procedure*], dans le cadre des réorganisations aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ces deux formules se retrouvent maintenant sur le site Internet du Barreau de Montréal et le seront incessamment sur celui de la Cour supérieure.

Afin d'uniformiser les critères relatifs aux ordonnances Anton Piller, le comité s'est donné comme tâche de rédiger une formule standard pour une telle ordonnance. Un premier projet devrait être soumis sous peu aux membres du comité pour leurs commentaires.

Le comité a aussi entrepris une analyse des délais d'audition pour les recours en oppression afin, éventuellement, de proposer des avenues de solutions.

Aussi, une attention plus particulière fut apportée aux dispositions du Projet de loi C-47 modifiant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (antérieurement Chapitre 55), et leur impact sur la pratique et les auditions en la matière.

Enfin, comme par les années passées, un suivi périodique fut effectué quant au bon fonctionnement de la chambre commerciale à l'égard des autres domaines sous sa juridiction, et il faut encore signaler et louer la collaboration inestimable des membres de la Magistrature et des registraires.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

Membres

- M^{re} Suzanne Moisan, présidente
- M^{re} Marcelle Beaulieu
- M^{re} Diane Brais
- M^{re} Odette Cordeau
- M^{re} Elizabeth Greene
- M^{re} Karen Kear
- M^{re} Marie Christine Kirouack
- M^{re} André Murray
- M^{re} Micheline Perrault
- M^{re} Nadine Rousseau (jusqu'en décembre 2006)
- M^{re} Martha Shea
- M^{re} Ian Solloway

Représentant la Magistrature

- L'honorable Nicole Bénard
- L'honorable Carole Hallée
- L'honorable Danielle Richer

Nombre de séances : 6

Mandat

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

Rapport d'activités

Le comité a, entre autres, abordé les sujets suivants :

- Mise en application en salle 2.17 du dépôt des consentements dans une enveloppe et élaboration des

formulaire pour la production et l'homologation des consentements;

- Réduction du délai pour permettre aux justiciables d'assister à une conférence de règlement à l'amiable;
- Problèmes du système informatique pour l'inscription des ordonnances intérimaires et les dates de remise;
- Possibilité d'obtenir une remise de consentement en salle 2.01 par téléphone ou par télécopieur;
- Travaux du comité tripartite sur la simplification du droit de la famille;
- Formation d'une équipe de juges siégeant en matière familiale, pour les salles 2.01 et 2.11;
- Retour du séminaire sur la coparentalité offert à tous les parents;
- Problème de la survie des jugements malgré l'expiration du délai de 365 jours;
- Audition des dossiers procédant par défaut à 9 heures, en salle 2.11;
- Mise en application de l'« avis de conférence de gestion de l'instance » afin de pouvoir obtenir des documents ou de mettre en état le dossier en vue de l'audition;
- Délai de suspension des dossiers en salle 2.01 pour permettre la négociation entre les parties afin de contrer la perte de temps « juge » pour l'audition d'autres dossiers;
- Signification des procédures par courriel;
- Réception de la date du rôle provisoire en même temps que l'attestation de dossier complet;
- Possibilité de procéder par téléphone à l'appel du rôle provisoire afin d'éviter des déplacements à la Cour;
- Problèmes d'exécution des ordonnances de sauvegarde par le ministère du Revenu;
- Projet d'implantation d'un service administratif de révision des pensions alimentaires pour enfant (SARPA).

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

Membres

- M^c Michel P. Synnott, président
- M^c Marcelle Beaulieu
- M^c Jean Bernier
- M^c Sébastien Caron
- M^c Dominique Jaar
- M^c Rima Kaissi (jusqu'en septembre 2006)
- M^c Steven Mark Kmec
- M^c Marie Michelle Lavigne
- M^c Robert Potvin
- M^c François Robillard
- M^c Carole Samuel
- M^c Mark Shamie (jusqu'en novembre 2006)
- M^c Paul Veillette

Représentant la Magistrature

- L'honorable Céline Pelletier, juge coordonnatrice (jusqu'en octobre 2006)
- L'honorable Ruth Veillet, juge coordonnatrice
- L'honorable Armando Aznar, juge coordonnateur adjoint
- L'honorable François Bousquet

Nombre de séances : 6

Mandat

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette cour.

Rapport d'activités

Colloque de la Cour du Québec, chambre civile : Le comité a tenu un second colloque en mai 2007, sous le thème « Une nouvelle division en matière administrative et d'appel à la Cour du Québec ». Ce colloque a permis de présenter la nouvelle division administrative : historique, objectifs et fonctionnement. De plus, ce fut l'occasion de faire le point sur l'évolution de la conférence de règlement à l'amiable. Cette activité, réunissant les membres du Barreau et de la Magistrature, a favorisé les échanges.

Activité judiciaire : Les statistiques touchant le volume des dossiers ouverts et les délais de traitement furent régulièrement revues. Le comité a salué la nomination de nouveaux juges, nominations ayant permis de combler des postes jusque-là vacants et de réduire les délais d'audition.

Réforme de la procédure civile : Le comité a pris connaissance du *Rapport d'évaluation de la Loi portant réforme du code de procédure civile (mars 2006)*. Ce rapport découle de l'obligation du ministre de la Justice de procéder à l'évaluation de la réforme de la procédure civile et de déposer son rapport au gouvernement au plus tard le 1^{er} avril 2006 (Réf. : Art. 180 de la *Loi portant réforme du Code de procédure civile, L.Q. 2002, c. 7*).

Juridiction des petites créances : Le comité s'est intéressé à l'impact qu'a pu avoir le rehaussement du seuil admissible d'une petite créance. Le comité s'est également intéressé au service de médiation offert à la division des petites créances.

Conférences de règlement à l'amiable : Le comité a suivi l'évolution d'un projet pilote de la Cour visant les causes de longue durée. Le projet consiste à inviter les parties à examiner l'opportunité de bénéficier du service de conférences de règlement à l'amiable offert par la Cour du Québec. Le comité favorise la promotion de ce service, d'autant plus que le taux de succès milite en ce sens.

Utilisation des nouvelles technologies : Le comité fut sensibilisé au projet pilote ayant pour but de créer une salle d'audience virtuelle par la mise en place d'un pont téléphonique. Le comité a également pris connaissance du rapport du sous-comité relativement à la signification par courriel et en a discuté. Finalement, le comité a aussi discuté des dispositions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, L.R.Q., c. C-1.1*.

Code de la sécurité routière : Le comité a examiné l'opportunité de demander une modification législative au *Code de la sécurité routière* suite à la décision rendue par la Cour d'appel du Québec dans *Sproule c. Québec (Société de l'assurance automobile)*. Le Conseil du Barreau de Montréal fut saisi des observations du comité à cet égard. Avec l'approbation du Conseil, le bâtonnier de Montréal a écrit au Barreau du Québec pour recommander une démarche en ce sens, laquelle a reçu l'aval du Comité administratif du Barreau du Québec.



LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

Membres

M^{re} Dominique Trahan, président
 M^{re} Jacques A. Archambault
 M^{re} Michèle Gauthier
 M^{re} Josée Hamel
 M^{re} Claude Lamoureux
 M^{re} Paul La Rue
 M^{re} Alexandre Lenis
 M^{re} Nancy Moreau
 M^{re} Justin Roberge

Représentant la Magistrature

L'honorable Céline Pelletier, juge coordonnatrice
 (jusqu'en octobre 2006)
 L'honorable Ruth Veillet, juge coordonnatrice
 L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur adjoint
 L'honorable Dominique Wilhelmy

Nombre de séances : 4

Mandat

À l'instar des autres comités de liaison, celui-ci a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Tout en permettant au Barreau de Montréal de s'intéresser de plus près à une grande cause, celle du droit des jeunes, l'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux justiciables de cette juridiction, soit les moins de 18 ans et leurs parents, principalement en protection de la jeunesse, en justice pénale pour les adolescents et en adoption.

Rapport d'activités

Les discussions du comité englobent toujours le thème de l'organisation judiciaire dont la réduction des délais d'audition, les remises, le nouveau format des procédures écrites ainsi que l'aménagement d'une nouvelle salle d'audience pour les télé-témoignages.

En matière de la protection de la jeunesse, les membres ont échangé sur les formations à venir des différents groupes d'intervenants en vue de l'entrée en vigueur des amendements à la *Loi sur la protection de la jeunesse* ainsi que les impacts de ces amendements sur les pratiques sociales et judiciaires.

En ce qui a trait à la justice pénale pour adolescents, le comité fait le suivi de l'implantation, en mars 2006, des vidéo-comparutions le samedi matin. Les travaux du comité ont également permis de coordonner l'implantation d'un inséré électronique sur tous les jugements de la Cour informant le lecteur de l'existence de dispositions législatives protégeant l'identité des adolescents.

Pour ce qui est du volet adoption, l'inutilité de l'échéancier de 180 jours a été constatée.

Finalement, un sous-comité (6 réunions) a été créé pour la préparation du colloque du 11 avril 2007 sur la conciliation judiciaire en protection de la jeunesse, auquel ont participé l'honorable Paule Gaumond, juge en chef adjointe de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, l'honorable Louise Otis de la Cour d'appel, madame Julie Desrosiers, professeure et chercheure à la faculté de droit de l'Université Laval, M^{re} Éline Roy, avocate à l'Aide juridique de Québec, M^{re} Pierre Noreau, chercheur au Centre de recherche en droit public et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et madame le bâtonnier Julie Latour. Ce colloque a réuni plus de 150 participants et s'est avéré un véritable succès.

LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

Membres

- M^e Philippe Grenier, président
- M^e Marie-France Bissonnette
- M^e Alexandre Boucher
- M^e Gaétan Bourassa
- M^e Lyne Campeau
- M^e Frédérick Carle (jusqu'en juillet 2006)
- M^e Annie Émond
- M^e Walid Hijazi
- M^e Julie Lamoureux
- M^e Louise Pépin (jusqu'en septembre 2006)
- M^e Jacques Rivet

Représentant la Magistrature

- L'honorable Pierre Mondor, juge-président
- L'honorable Jean-Pierre Bessette, juge-président adjoint

Nombre de séances : 7

Mandat

Comme les autres comités de liaison, celui-ci assure le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au Code de la sécurité routière ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Ce comité est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir : le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le procureur-chef de la Couronne, l'Association des avocats de la défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.



Rapport d'activités

Voici les grandes lignes des sujets discutés par le comité au cours de l'année :

La divulgation de la preuve en salle d'audience s'est concrétisée dans la pratique quotidienne éliminant les délais d'attente pour les avocats de la défense grâce à l'excellente collaboration des intervenants concernés siégeant au comité.

Les procédures de masquage, plus particulièrement lorsque le dossier se termine par un article 810 (*Code criminel*), ont été discutées et révisées. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de voir à ce que ces procédures soient facilitées surtout lorsque le défendeur n'est pas représenté par un avocat.

Le problème du « transport des dossiers de la poursuite » entre les salles R.30, R.40 et le local de divulgation de la preuve a été largement discuté. Bien qu'une opposition bien sentie à ce que les avocats de la défense se chargent eux-mêmes de ces transports ait été notée, la poursuite s'est engagée à respecter une façon de faire proposée par le comité afin d'éliminer les pertes de temps pour les avocats de la défense. À ce jour, les choses vont rondement et la situation s'est grandement améliorée.

Beaucoup d'autres questions telles que l'amélioration des constats d'infraction pour les défendeurs qui plaident non coupables et qui donnent des explications sur le constat, les nouvelles directives et règles administratives de la Cour municipale, la création du « Tribunal de la santé mentale » piloté par M^e Julie Provost ont animé les discussions du comité.

Le président tient à remercier tous les membres du comité pour leur participation et pour l'intérêt qu'ils ont manifesté au cours de cette année. Toutes les discussions ont abouti à des actions concrètes et souvent immédiates qui feront en sorte que la Cour municipale de Montréal restera un milieu de travail dynamique, agréable et productif.

LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Membres

M^e Jean-Yves Brière, président
 M^e Natalie Bussière
 M^e Ronald Cloutier
 M^e Nicola Di Iorio
 M^e Pierre Gingras
 M^e Lukasz Granosik
 M^e Gabriel Hébert-Tétrault
 M^e Steven B. Katkin
 M^e François Lamoureux
 M^e Sylvie Maheu
 M^e Michèle Moreau
 M^e Priscille Pelletier
 M^e Robert Rivest

Représentant la C.R.T.

M^e Andrée St-Georges, présidente
 M^e Robert Côté, vice-président
 M^e Pierre Flageole, vice-président

Nombre de séances : 2

Mandat

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

Rapport d'activités

Les deux séances du comité (30 octobre 2006 et 23 avril 2007) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a abordé les résultats obtenus suite à la mise en place du projet-pilote en matière de plaintes relatives à l'obligation syndicale d'une juste et loyale représentation (art. 47.2 C.t.) et les nouvelles compétences qui furent octroyées à la C.R.T. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T., tels que la nomination de nouveaux commissaires, les règles de preuve et de procédure et le site Web de la Commission. Le comité a également traité des enjeux et des difficultés soulevées par les plaintes relatives au harcèlement psychologique.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Web les comptes-rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

Membres

M^e Alain Klotz, président
 M^e Marc Cantin
 M^e Mathieu Decelles
 M^e Jean-Robert Fournier
 M^e Josée M. Gagnon
 M^e Suzanne Guèvremont
 M^e Carmen Palardy
 M^e Solange Pau
 M^e Marc Poirier

Représentant la Régie du logement

M^e France Desjardins, présidente
 M^e Daniel Laflamme, vice-président
 M^e Francine Jodoin, régisseuse

Nombre de séances : 6

Mandat

Le rôle de ce comité est d'assurer un lien entre la Régie du logement et les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel. Les membres du comité débattent des différentes questions relatives à la Régie du logement, dans le souci de protéger l'image de la justice autant que le public. Ils proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le fonctionnement du système.

Rapport d'activités

Les membres du comité ont examiné le *Règlement sur la procédure devant la Régie du logement*, afin de formuler des recommandations de modifications dans le cadre d'un processus de révision par la Régie du logement. Les membres du comité ont également poursuivi leur quête de mise en œuvre de certaines des recommandations émises précédemment. La participation soutenue des représentants de la Régie du logement a permis d'étudier et de mettre en place des solutions concrètes aux problèmes soulevés. Ainsi, un tarif a été négocié pour les avocats qui participent à une séance de conciliation, et ce quelle qu'en soit l'issue. D'autre part, en raison de modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, certains dossiers pourraient finalement connaître un dénouement. Par ailleurs, l'impact des remises tardives sur les délais d'audience a été soulevé et il semble que le problème est plus fréquent dans les dossiers où les parties sont représentées par avocat. Le comité a examiné ce qui pouvait être fait pour s'assurer qu'il n'y ait pas de perte de temps « régisseur » dans ces cas, mais aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée.

Enfin, certaines solutions proposées ont été mises en place avec succès grâce à la collaboration des représentants de la Régie du logement. L'idée de mettre en place une Cour de pratique n'a cependant pas été abandonnée.



LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

Membres

M^e Bernard Twyford Raymond, président
 M^e Alain Brophy
 M^e Ross Coblenz
 M^e Nadine Marchi
 M^e Richard McConomy
 M^e Marisol Miro
 M^e Pamela Tabry
 M^e Marc Tardif
 M^e Philippe-André Tessier

Représentant le CAIJ

M^{me} Sonia Loubier, directrice du CAIJ Montréal, du service de recherche et de l'organisation des collections
 M^{me} Isabelle Pilon, directrice du réseau de bibliothèques

Nombre de séance : 1

Mandat

Le Barreau de Montréal a créé le comité de liaison avec le CAIJ pour remplacer l'ancien comité sur la bibliothèque, compte tenu de la mise sur pied du CAIJ qui a repris toutes les activités autrefois exercées par la Bibliothèque du Barreau de Montréal. L'objectif du comité de liaison est de servir de courroie de transmission entre le CAIJ et son principal partenaire, le Barreau de Montréal.

Rapport d'activités

Les membres ont, entre autres, été informés des progrès accomplis dans le développement des produits offerts par le CAIJ et ont fait part aux représentants du CAIJ des besoins des usagers.

LIAISON AVEC LES SERVICES JUDICIAIRES

Membres

M^e Marc Bissonnette, co-président
 M^e André J. Barette
 M^e Serge Blackburn
 M^e Mélanie Martel
 M^e Catherine Elizabeth McKenzie
 M^e Aline Quach (jusqu'en octobre 2006)
 M^e Marie-Annik Walsh

Représentant la Direction des services judiciaires de la Métropole

M^e Jean Lemieux, coprésident
 M^e Marcelle Beaulieu
 M. Jean-Yves Malo
 M^e Pauline Poisson

Nombre de séances : 4

Mandat

Le mandat poursuivi par le comité vise à informer et échanger sur des sujets relatifs à la mission des Services judiciaires ayant un lien avec les activités professionnelles des membres du Barreau dans une optique d'amélioration continue des services, au bénéfice du justiciable.

Rapport d'activités

Un état de situation a été fait relativement au déploiement du système d'enregistrement numérique (SEN) dans les salles d'audience de tous les Palais de Justice. Des informations ont également été données sur un projet visant les postes de consultation pour le public. Les nouvelles vocations pour les salles 4.06, 4.07, 4.09 et 4.10 au Palais de Justice de Montréal ont été présentées.

Les délais des causes par défaut en plus de ceux pour les auditions au fond ont été suivis de façon constante.

Au fil des rencontres, le comité s'est également penché sur les mesures mises en place ou en voie de se faire au Palais de Justice de Montréal quant au dossier du développement durable et sur l'évolution des travaux de rénovation du Palais de Justice de Montréal, phase III.

Certaines problématiques concernant l'acheminement des dossiers en salle de cour et à la transmission des jugements à SOQUIJ ont aussi été abordées.

Des discussions ont également permis une sensibilisation quant à la non-production de la déclaration en vertu de 274.2 C.p.c. et l'émission du certificat d'état de la cause, aux problématiques liées aux codes d'impliqué permanent et à l'affichage des avis de radiation des membres du Barreau. Des commentaires ont également été formulés en regard du projet de modifications au *Code de procédure civile* quant à la signification par courriel.

MÉDAILLE ET MÉRITE DU BARREAU DE MONTRÉAL

Membres

M^e Gilles Ouimet, président
 M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
 M^e Richard J. McConomy
 M^e Pascale Pageau
 M^e Steven Slimovitch
 M^e Alan M. Stein
 M^e Dominique Vézina

Nombre de séance : 1

Mandat

Ce comité, composé de membres du Conseil et d'anciens bâtonniers, analyse les candidatures possibles pour ces deux distinctions et fait les recommandations appropriées au Conseil.

Rapport d'activités

Le comité a étudié, lors de sa réunion du 20 février 2007, différentes candidatures pour les récipiendaires de la Médaille du Barreau de Montréal (remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice) et du Mérite du Barreau de Montréal (octroyé à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités) et a soumis ses suggestions à la Conférence des anciens bâtonniers et au Conseil du Barreau de Montréal.

La Conférence des anciens bâtonniers s'est déclarée favorable à ces suggestions. Toutefois, au moment de rédiger ces lignes, le Conseil n'avait pas encore entériné les recommandations du comité.

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Membres

M^e Maurice Cloutier, président
 M^e Marie Cormier
 M^e Marie-Lucie Doyon
 M^e Sylvie Gourd
 M^e Jacques A. Laurin
 M^e Daniel Therrien
 M^e François Trudel
 M^e Pierre-Yves Trudel

Nombre de séances : 5

Mandat

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives aux tribunaux administratifs et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'améliorer la qualité de la justice administrative.

Rapport d'activités

Évaluation formative des membres du TAQ : Le comité a été consulté par le Tribunal administratif du Québec relativement à un projet d'évaluation, à des fins formatives, des membres siégeant sur ce tribunal. En particulier, les membres du comité ont eu l'occasion de rencontrer le président de ce tribunal afin d'échanger en vue de bonifier le projet d'évaluation.

Principes directeurs – nomination et renouvellement des membres de tribunaux administratifs : L'an dernier, le comité a dénoncé le caractère inadéquat du processus de nomination et de renouvellement prévalant dans plusieurs lois, à l'égard de nombreux membres de tribunaux administratifs. Cet état de fait crée une pression indue sur le juge administratif et nuit à l'image de la justice.

Le 5 décembre 2006, le Conseil du Barreau de Montréal a formellement entériné les principes directeurs recommandés par le comité, lesquels figurent à la section « Les résolutions adoptées par le Conseil » sous la rubrique « Le Conseil ». De plus, le Barreau du Québec a été saisi de cette question par le bâtonnier du Barreau de Montréal et les principes directeurs ont été discutés au sein du comité sur la justice administrative. La prochaine étape sera de sensibiliser les différents ministres responsables afin que les déficiences constatées par le comité soient corrigées.

Pro bono et les personnes qui se représentent seules devant les tribunaux administratifs : Les citoyens se représentent souvent seuls dans le cadre de litiges. Ce phénomène semble même prendre de l'ampleur, notamment lors d'instances devant les tribunaux administratifs. Bien que de l'information générale foisonne sur Internet, le justiciable qui se représente lui-même a de la difficulté à déterminer quelles règles s'appliquent à son cas et à cerner les enjeux juridiques de son dossier, avec les conséquences néfastes que cela peut engendrer. Des services ont été mis sur pied dans le cadre de tribunaux supérieurs, comme le service de consultation juridique offert aux petites créances. Toutefois, aucune mesure n'est prévue pour venir en aide au justiciable aux prises avec l'appareil gouvernemental devant un tribunal administratif. Le comité se penche actuellement sur la question. Différentes avenues sont présentement étudiées. L'objectif du comité est de rechercher des solutions pratiques pour le citoyen et réalistes pour les avocats qui désirent s'investir dans le *pro bono*.



ACTIVITÉS

RELIÉES À LA PROFESSION

JOURNÉE DU BARREAU Le 7 septembre 2006

« Le courage d'être avocat »

Membres

M^{me} le bâtonnier Julie Latour, présidente

M^c Nicolette Kost de Sèvres

M^c Gilles Ouimet

M^c Pascale Pageau

M^c Nicolas Plourde

Nombre de séance : 1

Mandat

Ce comité voit à l'organisation de la Journée du Barreau qui marque, à tous les ans au début de septembre, l'ouverture des tribunaux. Cette journée comporte, entre autres activités, la Rentrée judiciaire, un déjeuner auquel sont conviés tous les membres de la Magistrature et du Barreau, ainsi qu'un dîner qui regroupe les invités d'honneur, les membres du Conseil, les anciens bâtonniers et les membres du comité organisateur.

Rapport d'activités

SOUS LE SIGNE DU COURAGE, par Lisa Marie Noël

« Le courage d'être avocat », thème de l'année judiciaire qui s'amorce, a marqué la cérémonie de la rentrée qui s'est déroulée le 7 septembre dernier au Palais de Justice de Montréal.

Le courage d'être avocat, c'est le courage de résister à une justice micro-ondes lors des consultations publiques sur la réforme de la procédure civile, le courage d'explorer de nouvelles solutions pour le bon fonctionnement du système judiciaire et le courage de reconnaître une pionnière, injustement mise à l'écart de la profession au début du siècle.

Dans son discours d'inauguration, le bâtonnier de Montréal, M^c Julie Latour a rappelé l'imminence de la consultation publique sur la réforme de la procédure civile. Elle déplore que la notion d'accès à la justice devienne galvaudée et vide de sens tout en étant érigée au statut de « *dogme absolu* ».

« *La justice doit se tenir à l'écart du caractère éphémère des modes, des idées préconçues et, surtout, de la mobilité et de l'influence de l'opinion publique* », a-t-elle réclamé devant la centaine d'avocats réunis à l'occasion.

Elle remet en question entre autres le délai de 180 jours et la trop longue attente avant qu'une cause ne soit entendue.

« *Le propre de l'avocat est de questionner les idées reçues, d'aller au-delà des apparences et, au besoin, de défendre des causes ou des idées impopulaires. Un Barreau indépendant, et en particulier indépendant de l'opinion publique, est vital à toute société démocratique. Il faut avoir le courage d'être avocat* », déclare-t-elle, donnant un poids supplémentaire au thème de l'année judiciaire.

Honneur aux membres

Le courage d'être avocat c'est aussi le courage de le rester! Le Barreau de Montréal a honoré ceux qui ont consacré la majorité de leur vie à la pratique du droit. D'abord M^c Samuel Stein, Q.C pour ses 70 ans de pratique et M^c Georges Emery, c.r. qui est avocat depuis 60 ans.

De plus, vingt-quatre autres membres de Montréal célébraient leurs 50 années dans la profession. Nous vous référons à la rubrique « Agir, c'est rendre hommage », pour plus de détails.

Causes en mutation

Le juge en chef du Québec J. J. Michel Robert, président d'honneur, s'est fait présentateur météo et prédit « *des nuages à l'horizon mais on prévoit de belles embellies.* »



Les litiges sont de plus en plus complexes, les conflits sont collectifs, multiformes et multipartites alors que la procédure civile est faite pour régler un conflit entre deux personnes rappelle le juge. Il observe une augmentation des causes de longue durée par rapport à celles de courte durée ainsi qu'une augmentation des recours collectifs durant les deux dernières années.

Pour y faire face, le système judiciaire doit s'adapter et il n'existe pas de solutions tracées d'avance. Il faut explorer, innover et forger une nouvelle culture judiciaire.

« Je me répète, mais il est absolument nécessaire que cette nouvelle culture judiciaire soit adoptée par les juges, les avocats, le personnel judiciaire, les ministères de la Justice et tous les acteurs de la communauté juridique », conclut le juge Robert.

Le ministre de la Justice Yvon Marcoux adhère à cette idée de travail d'équipe. *« Nous sommes tous partenaires dans l'amélioration du système de justice pour le bénéfice du citoyen »*, a-t-il déclaré encourageant tout le monde à faire preuve d'audace et de détermination pour effectuer un changement de culture et de mentalité.

Le ministre Marcoux a profité de l'occasion pour féliciter la section de Montréal pour ses efforts de rapprochement entre les citoyens et la justice avec le Salon Visez droit. L'événement, célébrant son 10^e anniversaire cette année, a d'ailleurs remporté en mai 2006 le prix Intellicoix dans la catégorie Services juridiques, remis par le réseau Famille d'Aujourd'hui.

Courageuse avocate

Le courage d'être avocat est aussi le courage d'être avocate. Annie MacDonald Langstaff a mené dès 1914 une bataille digne des plus grands juristes en luttant pour l'accès des femmes à la profession. Le Barreau de Montréal souligne sa contribution à la justice en lui remettant la Médaille du Barreau de Montréal à titre posthume. C'est M^e Lucien Bouchard qui a accepté la Médaille au nom de la récipiendaire. Il pratique aujourd'hui dans le cabinet où madame Langstaff a œuvré pendant 60 ans.

Même si le Québec a tardé à admettre les femmes dans la profession, il est aujourd'hui la juridiction en Amérique du Nord où les femmes sont le plus présentes : 46 % des membres et 60 % chez les avocates de 10 ans et moins de pratique.

Mais la quête de madame Langstaff reste toujours inachevée. *« Si les barrières à l'accès à la profession sont maintenant levées, celles à la pleine reconnaissance et à l'ascension aux postes de pouvoir tardent à tomber »*, constate M^e Latour. Par exemple, seulement 15 % des associées dans les grands cabinets sont des femmes et à la Magistrature, elles ne représentent que 25 % des effectifs. Elles sont encore désavantagées au plan salarial, sans compter que plusieurs décident de quitter la profession.

Laïcité française

À la suite de la cérémonie au Palais de Justice, les avocats étaient conviés à un déjeuner au Reine Elizabeth. Le bâtonnier Yves Repiquet de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris a partagé avec les avocats québécois son expérience française en prononçant une allocution intitulée *« État de droit et laïcité : l'expérience française »*.

Au Canada, un jeune garçon sikh est autorisé à porter le kirpan à l'école alors que la loi française interdit depuis 2004 le port du turban à l'école par les élèves sikhs. Même si les approches sont fort différentes, il importe de se nourrir de la réflexion de chacun des deux pays.

« Si nos solutions diffèrent aujourd'hui, elles ne sont que provisoires; le problème, lui, est identique et se pose sur le long terme. Nous avons besoin, pour le résoudre, de multiplier débats et échanges, car personne en la matière ne détient la vérité absolue », croit le bâtonnier. Et la recherche de vérité est un acte de courage.



COLLOQUES AVEC LES TRIBUNAUX

Colloque de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, tenu le 18 mai 2006, dont le thème était : « La gestion des dossiers judiciaires en matière criminelle : Pour un meilleur contrôle des délais. » Les sujets suivants ont permis aux participants et aux représentants de la Magistrature d'échanger librement :

- Comment favoriser les discussions et les échanges entre les avocats tôt dans le processus judiciaire ?
- Comment éviter les inscriptions au rôle qui ne font pas progresser les dossiers ?
- Comment améliorer l'évaluation de la durée des causes ?
- Comment diminuer le nombre de causes assignées qui se régleront autrement que par une audition au fond ?
- Comment favoriser le recours à la conférence de gestion et de facilitation ?

La discussion a été animée par les honorables Céline Pelletier, juge coordonnatrice et Élisabeth Corte, juge coordonnatrice adjointe. Étaient aussi présents le juge en chef de la Cour du Québec, Guy Gagnon, le juge en chef adjoint, Maurice Galarneau, la présidente du comité du Barreau de Montréal sur l'administration de la justice en matière criminelle, M^e Isabelle Doray, le bâtonnier de Montréal, M^e Julie Latour et plusieurs juges de la Cour du Québec.

Colloque de la Cour supérieure en matière civile, tenu le 31 mai 2006, lequel a porté sur l'impact des interrogatoires au préalable et des objections sur la gestion de l'instance. Les membres du Barreau de Montréal étaient invités à venir faire leurs suggestions à la Magistrature sur les questions suivantes :

- Les objections devraient-elles être prises sous réserve ?
- Les objections devraient-elles être tranchées par les greffiers ?
- Comment sanctionner les objections abusives ?
- Les documents pertinents devraient-ils être communiqués avant les interrogatoires ?

L'honorable François Rolland, juge en chef, l'honorable André Wéry, juge en chef adjoint, l'honorable Paul G. Chaput et M^e Louis-P. Bélanger (membre du comité de liaison

du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure en matière civile), de même que M^e Jean-François Michaud, président du comité et le bâtonnier Julie Latour ont participé à ce colloque.

Colloque de la Cour d'appel tenu le 13 juin 2006. L'honorable André Rochon y a fait un bilan de l'année judiciaire, en l'absence du juge en chef Robert, et une brève allocution sur la façon de présenter efficacement sa cause en Cour d'appel, alors que l'honorable François Doyon a présenté les faits saillants des nouvelles règles de pratique de la Cour d'appel. M^e Gérard Dugré, président du comité et le bâtonnier Julie Latour ont également participé à ce colloque qui a réuni plus de 150 avocats du Barreau de Montréal.

Colloque sur la conciliation judiciaire en protection de la jeunesse organisé conjointement par la Cour du Québec, chambre de la jeunesse et le Barreau de Montréal, avec la participation d'avocats et de cliniciens œuvrant à la chambre de la jeunesse, qui fut tenu le 11 avril 2007. Plus de 150 personnes ont assisté à cet événement et ont eu l'occasion d'entendre l'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur adjoint à la chambre de la jeunesse, qui agissait comme maître de cérémonie, l'honorable Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec, qui a souhaité la bienvenue aux participants, monsieur Jean-Marc Potvin, directeur de la protection de la jeunesse – Centre jeunesse de Montréal, madame Susan Adams, directrice adjointe de la protection de la jeunesse – Centre Jeunesse Batshaw, l'honorable Paule Gaumond, juge en chef adjointe, qui a présenté le projet de conférences de règlement à l'amiable en protection de la jeunesse, l'honorable Louise Otis, juge à la Cour d'appel et pionnière dans le domaine de la conciliation judiciaire, madame le bâtonnier Julie Latour, madame Julie Desrosiers, professeure et chercheure à la Faculté de droit de l'Université Laval, sur les expériences vécues de conciliation judiciaire en chambre de la jeunesse, M^e Élane Roy, avocate à l'Aide juridique de Québec, sur le rôle de l'avocat, et M^e Pierre Noreau, chercheur au Centre de recherche en droit public et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, sur l'éthique en matière de conciliation judiciaire.



Colloque de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale tenu le 17 avril 2007, et qui avait pour thème « Qu'en est-il de la preuve d'expert à la Cour d'appel fédérale et à la Cour fédérale? ». Les participants ont pu échanger avec les honorables Marc Nadon, de la Cour d'appel fédérale, François Lemieux, de la Cour fédérale, et M^e Judith Robinson, membre du Barreau du Québec, pour connaître les nouvelles règles relatives aux rapports des témoins experts et pour discuter des orientations futures des Cours fédérales en la matière. Étaient également présents l'honorable Allan Lutfy, juge en chef de la Cour fédérale, madame le bâtonnier Julie Latour et plusieurs juges des Cours fédérales.

Colloque sur la Cour du Québec, chambre civile tenu le 2 mai 2007, dont le thème était « Une nouvelle division en matière administrative et d'appel à la Cour du Québec ». Dans le cadre de cette séance, des juges de la Cour du Québec ont présenté la nouvelle division administrative :

- le juge André Cloutier : Historique, objectifs et fonctionnement de cette nouvelle division; accès à l'information;
- le juge Jean-François Gosselin : La fiscalité municipale, l'expropriation et la protection du territoire agricole; et
- le juge Michel A. Pinsonnault : Le droit fiscal, la déontologie policière et les intermédiaires de marché.

Le juge Armando Aznar, coordonnateur adjoint, a fait le point sur l'évolution de la conférence de règlement à l'amiable dans le district de Montréal, et a procédé par la suite à l'animation de la discussion. Étaient également présents les honorables Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec, Michel Simard, juge en chef adjoint à la chambre civile, Ruth Veillet, juge coordonnatrice, madame le bâtonnier Julie Latour et plusieurs juges de la Cour du Québec.

DÉJEUNER CAUSERIE – COMITÉ DES AVOCATES DANS LA PROFESSION

Déjeuner causerie tenu le 24 avril 2007, organisé par le comité des avocates dans la profession du Barreau de Montréal, sous la présidence d'honneur de l'honorable juge Nicole Duval Hesler, de la Cour d'appel. À cette occasion, madame Jeannine David-McNeil, professeure honoraire à l'École des HEC à Montréal, a prononcé une allocution intitulée : « Une gestion renouvelée pour favoriser la rétention des cerveaux au sein de votre cabinet ».

TOURNOI DE GOLF

Membres

- M^e Marc Charbonneau, coprésident
- M^e Nicolas Dufresne, coprésident
- M^e Jean-François Fortin
- M^e Micheline Perrault

Nombre de séances : 2

Mandat

Ce comité s'occupe de l'organisation matérielle du tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Rapport d'activités

Du soleil et du golf... C'est le 14 juillet dernier que se tenait le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, auquel plus de 150 membres du Barreau ont participé. La belle température illuminant les magnifiques allées du Parcours du Cerf de Longueuil et le délicieux repas ont été fort appréciés de tous, même de ceux qui ont laissé sur le parcours quelques balles et... beaucoup d'amour-propre!

TOURNOI DE TENNIS

Membres

- M^e André d'Orsonnens, président
- M^e Pierre Chabot
- M^e Paul Vincent Marcil
- M^e Paul-André Mathieu

Nombre de séance : 1

Mandat

Ce comité s'occupe de l'organisation matérielle du tournoi de tennis annuel du Barreau de Montréal.

Rapport d'activités

La 13^e édition au Tennis 13! Le 26 janvier 2007 se déroulait la 13^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal. Près de 50 membres de la communauté juridique du Québec ont accepté l'invitation lancée par le Barreau de Montréal à se détendre en bonne compagnie.

Au quotidien, nous réalisons notre mission de protection et d'information du public.



AGIR, C'EST INFORMER LE PUBLIC

À TRAVERS DES INITIATIVES ORIGINALES ET DES SERVICES BIEN ÉTABLIS,
LE BARREAU DE MONTRÉAL S'EMPLOIE À DISSÉMINER LE SAVOIR JURIDIQUE
ET À FAVORISER L'ACCÈS DES CITOYENS À LA JUSTICE.

LIAISON AVEC LE PUBLIC

Membres

M^e Gilles Robert, président

M^e Denise Boulet

M^e Anouk Fournier

M^e Magali Fournier

M^e Alain Lancry

M^e Gilles Ouimet

M^e Catherine Pilon

Nombre de séances : 6

Mandat

Ce comité est chargé des relations avec le public du Barreau de Montréal. Il est donc à la recherche de moyens de communication pour rejoindre tous les citoyens et citoyennes. Il n'est pas question de publicité ou de marketing mais bien de l'image de la profession. Le comité cherche à faire mieux connaître le Barreau de Montréal, ses avocats et avocates, créant ainsi un lien de confiance qui ne peut qu'améliorer la perception que le public a des membres du Barreau et faciliter les relations entre le public et les avocats et avocates. Le comité est formé des cinq sous-comités mentionnés ci-après, dont les présidents siègent au comité plénier.

Rapport d'activités

Il est parfois plus difficile de donner suite à un succès que de se relever d'un échec pour la simple raison qu'on part de plus haut et que le projet n'est pas de revenir au niveau antérieur mais plutôt de se projeter au-delà du succès précédent. On peut parfois penser que c'est presque un échec que de ne pas progresser. Alors imaginez l'inquiétude du comité quand, au début de l'année, il a été confronté avec deux réussites successives du Salon Visez droit, auxquelles

il devait donner suite avec encore plus d'éclat. Ajoutez à cela qu'il fallait aussi souligner son 10^e anniversaire.

La dimension du projet étant encore plus grande, le comité a, dès le début de l'année, mis l'accent sur la préparation et l'élaboration d'échéanciers plus hâtifs pour éviter l'encombrement de dernière minute et des activités qui ne seraient pas totalement prêtes. Les membres ont vite constaté que c'était une œuvre en constante évolution puisque les circonstances sont souvent hors de leur contrôle et qu'il faut se résigner à devoir intervenir et même changer de cap, à l'occasion, pour répondre aux situations ou aux directives nouvelles. Malgré les obstacles et l'ampleur de la tâche, le travail a, comme toujours, été consciencieusement exécuté et la cuvée 2007 du Salon Visez droit a eu tout l'éclat nécessaire pour célébrer son 10^e anniversaire.

Le comité a aussi œuvré à compléter la réorganisation de son sous-comité des Conférences Visez droit et à en tester l'efficacité. Heureusement, il pouvait compter sur M^e Magali Fournier dont le sens de l'organisation et le dévouement ont permis de voir naître une nouvelle gestion des conférences et des conférenciers. En effet, la création d'un guide sur les diverses conférences a permis d'envisager un recrutement plus facile de conférenciers. Ces derniers se voient remettre un outil de travail qui simplifie grandement leur préparation et standardise l'information qu'ils doivent transmettre. Ce système, mis en branle cette année, permettra de répondre à la demande et solutionner, on l'espère, le problème de recrutement vécu ces dernières années.

La gestion des sous-comités a été facilitée par la présence d'un membre du personnel du Barreau de Montréal lors des rencontres périodiques des sous-comités.



Le comité a pu compter sur la même équipe de collaborateurs que l'année précédente ainsi que sur le personnel toujours aussi dévoué du Barreau de Montréal, et sur un bâtonnier qui n'était pas à court d'idées. Bref, une grosse commande mais pour une grosse équipe.

Le comité a, encore une fois cette année, pu bénéficier de l'imagination fertile des concepteurs de chez Gauthier Designers et la constante collaboration des précieux consultants que sont Serge Gauthier et Chantal Barr.

Le président du comité de liaison avec le public, M^c Gilles Robert, ne peut que remercier tous et chacun des collaborateurs de lui avoir rendu la tâche si facile et l'avoir rendu si fier de faire partie de ce groupe.

Il reste encore du travail à faire, mais la voie est tracée et le comité se dote d'outils qui lui permettra de mieux répondre à la demande et même d'imaginer de nouvelles avenues pour atteindre son objectif qui est de créer un lien solide et continu entre le Barreau de Montréal et le public qu'il a à cœur de servir.

Encore une fois, le président ne peut passer sous silence la collaboration de plus en plus généreuse et efficace de tous et chacun des membres du comité et des sous-comités qui donnent sans compter leur temps et leur talent pour que les diverses activités aient le sens, l'utilité et la diffusion qu'elles méritent. Le travail colossal des bénévoles et avocats dans leurs divers rôles de conférencier, consultant ou comédien a fait honneur à leurs collègues et confrères et rejaillit sur l'ensemble de la profession et son image.

Le président désire remercier particulièrement le personnel du Barreau de Montréal, notamment M^c Doris Larrivée, directrice générale, madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, et madame Patricia Toubia, secrétaire, qui a quitté le Barreau de Montréal récemment et a été remplacée par une nouvelle collaboratrice, madame Christine Plourde, qui fait déjà ses preuves comme membre à part entière de cette indispensable équipe, sans laquelle rien de ceci ne serait possible. Chacune d'elle a été mise à contribution cette année encore davantage et c'est avec enthousiasme et talent que chacune d'elle a répondu à l'appel et contribué grandement au succès des activités du comité.

Le projet pour la prochaine année est déjà tracé : maintenir le cap de la réforme des structures, s'assurer que les activités continueront à être un fleuron pour le Barreau de Montréal et qu'elles le maintiendront à l'avant plan des organismes qui ont le souci de servir le public.

SOUS-COMITÉ DES CONFÉRENCES VISEZ DROIT

Membres

- M^c Magali Fournier, présidente
- M^c Jacques A. Archambault
- M^c Guylaine Boisclair
- M^c Julie De Gongre
- M^c François De Vette
- M^c Hélène Guay
- M^c Nadine Marchi
- M^c Aline Quach
- M^c Laetitia Saunier

Rapport d'activités

Le comité en était à sa deuxième année d'existence. Il a pour but d'organiser des conférences juridiques destinées à la population montréalaise tant dans les écoles que pour les personnes du troisième âge, en passant par les entreprises et les organismes communautaires. Au cours de l'année, grâce aux généreux services de madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, le comité a finalement pu terminer le « Guide à l'intention des avocats conférenciers ». Il s'agit d'une première version, qui devra, au cours des ans, être améliorée. Ce guide a pour but d'aider les conférenciers bénévoles en leur fournissant un résumé de conférence sur différents sujets. Il reste que les conférenciers doivent, ou peuvent, tout de même personnaliser les conférences qu'ils offrent. Le comité a également mis en place le processus interne d'attribution des conférences développé l'année passée. De plus, pour la première fois, en décembre 2006, les conférenciers bénévoles ont été invités à un cocktail, lors duquel on leur a expliqué le processus d'attribution et on leur a remis le guide. Cette année, 24 conférences ont été organisées, sans que le comité n'ait fait de promotion pour ces conférences. Il sera capital d'augmenter la liste de conférenciers bénévoles avant d'entreprendre une campagne promotionnelle.

SOUS-COMITÉ DES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Membres

- M^{ce} Denise Boulet, présidente
- M^c Christian Azzam
- M^c Martin D. Charest
- M^c Benoît Gendron
- M^{ce} Martine Riendeau (jusqu'en mars 2007)
- M^{ce} Cathie St-Germain
- M^{ce} Caroline Tremblay

Rapport d'activités

Le sous-comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique, par le biais de consultations gratuites et privées. Les consultations ont été offertes dans le cadre du Salon Visez droit. En 2007, plus de 100 avocats et avocates ont participé aux consultations juridiques offertes du 17 au 20 avril dernier au complexe Desjardins. Du mardi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30, douze avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient présents par téléphone, à la disposition de la population qui apprend ainsi à mieux connaître non seulement ses droits et obligations dans tous les domaines mais aussi les avocats. Ainsi, plus de 800 consultations gratuites ont pu être dispensées.

SOUS-COMITÉ DU CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Membres

- M^c Alain Lancry, président
- M^{ce} Pauline R. Langlois
- M^{ce} Nathalie Lefebvre
- M^{ce} Isabelle Primeau

Rapport d'activités

Le sous-comité du concours des Débats oratoires organise depuis plusieurs années un débat oratoire très couru dans les cégeps, notamment en raison des thèmes d'actualité choisis par le sous-comité. Le sujet du débat de cette année était « La *Charte canadienne des droits et libertés* a contribué à l'évolution du droit et de notre société. POUR ou CONTRE? » Huit cégeps, francophones et anglophones, ont participé au concours. Les finalistes, Gabriel Myre et Mathieu Bourbonnière du Collège André-Grasset et Karon Hammond Collins et Athena Fotiou du Collège John Abbott, ont été sélectionnés au terme de la semi-finale du 8 mars dernier. À l'occasion de la finale du 11 avril 2007, l'équipe du Collège John Abbott fut déclarée gagnante, par un jury composé des honorables Pierre J. Dalphond, de la Cour d'appel, Richard Wagner, de la Cour supérieure, de M^{es} François Aquin et Marc Cigana et présidé par le premier conseiller, M^c Gilles Ouimet. Les membres



de l'équipe gagnante ont remporté chacun un prix de 1 000 \$, alors que les membres de l'équipe finaliste ont reçu la somme de 500 \$ chacun. Enfin, deux prix de 250 \$ ont été remis aux meilleurs orateurs des demi-finales ne faisant pas partie des finalistes. Merci à notre fidèle partenaire depuis 1997, *Druide Informatique*, qui a remis à tous les finalistes un exemplaire d'*Antidote Rx*, la toute dernière édition de son fameux logiciel d'aide à la rédaction du français.

SOUS-COMITÉ DU CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/WRITE FOR JUSTICE »

Membres

- M^{ce} Catherine Pilon, présidente
- M^c Hugo Beaudoin
- M^c Alexandre Boileau
- M^{ce} Suzanne Courchesne
- M^{ce} Magdalena Lempicka
- M^c Christopher Main

Rapport d'activités

Ce sous-comité organise depuis plusieurs années un concours de rédaction pour les élèves francophones et anglophones de niveaux primaire et secondaire de Montréal. Les thèmes choisis pour l'édition 2007 du concours ont pour but de susciter la réflexion des jeunes du primaire et du début du secondaire sur le concept de garde partagée en matière familiale et des jeunes de la fin du secondaire sur la notion d'accommodement raisonnable, sujet brûlant d'actualité. La remise des prix a eu lieu le 19 avril 2007, au complexe Desjardins, dans le cadre du Salon Visez droit. Elle a été précédée d'une visite du Palais de Justice avec les gagnants et les membres du sous-comité et d'une rencontre avec des juges.



10^E ANNIVERSAIRE DU SALON VISEZ DROIT

SOUS-COMITÉ DU SALON VISEZ DROIT

Membres

M^{me} Anouk Fournier, présidente

M^{me} Isabelle Allard

M^{me} Francine Beaumier

M^{me} Claire Bellemare

M^{me} Pascale Caron

M^{me} François Dupin

M^{me} Alain Gauthier

M^{me} Dominique Jaar

M^{me} Nadine Marchi

M^{me} Hélène Meagher

M^{me} Julie Mousseau

Rapport d'activités

La 10^e édition de l'événement s'est tenue au complexe Desjardins du 17 au 20 avril dernier. Le coup d'envoi a été donné par la collecte de sang du 16 avril 2007, organisée en collaboration avec Héma-Québec. Le 10^e anniversaire de l'événement a été souligné avec un slogan qui parle

par lui-même « Le meilleur endroit depuis 10 ans ». La programmation a également reflété cet anniversaire ainsi que le 25^e anniversaire de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Quelques 500 morceaux de gâteau ont été distribués au public suite à l'inauguration du salon. L'aspect théâtral des activités sur scène n'a pas non plus été négligé. Le comité a notamment travaillé en collaboration avec le Musée du Château Ramezay afin d'offrir au public le procès simulé « D'hier à aujourd'hui » portant sur des représentations sur sentence pour un crime commis en 1718 et, en parallèle, celles d'un même crime commis en 2007. Parmi les activités particulières entourant le 10^e anniversaire, soulignons le débat intitulé « La Charte – 25 ans plus tard : constats » avec le chroniqueur Yves Boisvert, M^{es} Julius Grey et François Aquin, ainsi que les entretiens sur le parcours des femmes au Barreau avec l'honorable Louise Mailhot, M^{me} Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve, M^{me} Martine L. Tremblay et le bâtonnier Julie Latour.



L'organisation du Salon Visez droit a nécessité un effort sans interruption de la part des membres de l'équipe depuis mai 2006 afin d'être en mesure de renouveler, encore une fois, toute la programmation et d'offrir des procès simulés, des jeux questionnaires et des kiosques d'information. En y ajoutant les consultations juridiques gratuites organisées par le sous-comité du même nom, le salon a connu, une fois de plus, un énorme succès. Le comité s'est également assuré de la présence de plusieurs écoles lors des activités sur scène.

Le comité a tenu d'innombrables réunions, sans compter le travail effectué par chacun des membres en dehors de ces réunions. Il faut également souligner le travail des nombreux membres du Barreau de Montréal qui se sont portés bénévoles et ont ainsi permis la tenue de cette activité, qui a nécessité plus d'heures de bénévolat que par les années précédentes.





SERVICE DE RÉFÉRENCE

Membres du comité

M^c Richard J. McConomy, président

M^c Jeffrey Edwards

M^c Pascale Pageau

Mandat

Ce comité a le mandat de réfléchir sur la mission et l'orientation du Service de référence. La raison d'être du Service de référence est de fournir à toute personne capable d'assumer les frais de services juridiques ou admissible à l'aide juridique mais qui ne connaît pas d'avocat, le nom d'un membre inscrit au service, disposé à offrir une consultation initiale d'une demi-heure contre paiement d'un honoraire fixe de 30 \$ (plus taxes, si applicables).

Rapport du président du comité

Le comité fut créé afin de répondre à une demande potentielle d'intégration des services de référence existant dans la province.

Le Barreau de Montréal est très fier de ce service qui est remarquable dans sa capacité de répondre à des demandes de représentation de tous les Montréalais par un système bilingue, efficace et axé sur les besoins des clients.

La clientèle est souvent constituée des nouveaux venus au pays et des personnes pour lesquelles le système judiciaire est un être mystérieux, et même perçu comme étant dangereux, surtout ceux venant des pays dans lesquels le système de *Rule of Law* n'est pas encore ancré en permanence.

Le comité ne s'est pas réuni car la possibilité de fusion n'est pas venu à l'ordre du jour durant le présent exercice, mais il est fortement recommandé de renouveler le mandat du comité.

Rapport d'activités

Ce service est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal, dont l'expérience couvre tous les domaines du droit.

Madame Émée Landry, préposée au Service de référence, procède au traitement de la demande du client en consultant les fichiers électroniques appropriés afin de fournir au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 11 401 demandes, comparativement à 11 609 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi : Droit civil (62 %, dont 39 % en droit familial), Immigration (12 %), Droit criminel & pénal (10 %), Droit commercial (7 %), Droit social (6 %), Droit administratif (2 %), Droit constitutionnel (1 %). Le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffre à 1 157 alors qu'il était de 1 085 l'an dernier. Par ailleurs, il est à noter que près de 30 % des demandes de consultations adressées sont en langue anglaise.

SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Membres

- M^e Yan Besner, administrateur responsable
- M^e Annie Rainville, présidente
- M^e Caroline Scherer, coordonnatrice du service
- M^e Philippe de Grandmont

Représentant le Barreau de Montréal

- M^e Pascale Pageau
- M^e Dominique Vézina

Représentant la Direction des services judiciaires de la Métropole

- M^{me} Joscelyne Jacques

Mandat

Ce comité conjoint, composé de représentants de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, du Barreau de Montréal et de la Direction des services judiciaires de la Métropole, a le mandat de promouvoir et d'améliorer le service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances. Ce service, mis sur pied conjointement, permet aux parties ayant reçu un avis de convocation à une audience à la division des petites créances de consulter, gratuitement, un avocat bénévole pendant une vingtaine de minutes, afin de recevoir des conseils sur la préparation de leur dossier et le déroulement de l'audience. Ce service est financé par le Barreau de Montréal et les locaux sont offerts par la Direction des services judiciaires de la Métropole.

Rapport d'activités

Cette année, le comité s'était donné comme objectif de développer des stratégies pour le recrutement d'avocats et avocats bénévoles et ainsi augmenter le nombre de consultations offertes du mardi au vendredi de 12 h à 14 h au Palais de Justice de Montréal en mettant un accent particulier sur la formation des bénévoles. Un *Guide d'entrevue pour les collaboratrices et les collaborateurs au service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances* est d'ailleurs remis à tous les bénévoles. Le comité a également entrepris de compiler des statistiques exhaustives sur le service afin d'amorcer pour l'avenir une réflexion sur les possibilités d'étendre le service à d'autres instances (par exemple, la Régie du logement ou la Cour municipale) et sur la façon d'assurer la pérennité de ce service.



*Nous reconnaissons l'importance de
la relève et nous préparons l'avenir.*



AGIR,
C'EST SALUER
LA RELÈVE



SALUER LA RELÈVE

L'ENRICHISSEMENT DE NOTRE ORDRE PASSE PAR LA RELÈVE,
GARANTE DE SA DIVERSITÉ ET DE SA MODERNITÉ.

PRESTATIONS COLLECTIVES DE SERMENTS

Membres

M^c André d'Orsonnens, président

M^c Isabelle Allard

M^c Claire-Elaine Audet

M^c Mathieu Piché-Messier

M^c Linda Roy

Représentant l'École du Barreau

M^c Manon Dulude

Nombre de séance : 1

Mandat

Ce comité s'occupe de l'organisation matérielle des cérémonies de prestation collective des serments pour les stagiaires de Montréal.

Cérémonies de prestations collectives tenues :

8 août 2006 – 91 assermentés

30 novembre 2006 – 70 assermentés

19 décembre 2006 – 66 assermentés

Rapport d'activités

227 NOUVEAUX MEMBRES par Lisa Marie Noël

À l'automne 2006, 227 stagiaires de Montréal ont prêté serment lors de trois cérémonies de prestation collective les 8 août, 30 novembre et 19 décembre, présidées par le juge en chef de la Cour du Québec, Guy Gagnon et le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, François Rolland, au Palais de Justice de Montréal. Ce serment,

que les avocats ne prononcent qu'une fois, mais dont la portée s'étend sur toute une carrière, est la porte d'entrée dans la profession.

Après les félicitations d'usage aux assermentés, à leurs parents, leur famille, maître de stage et professeurs, les deux juges y sont allés de leurs conseils pour devenir de bons avocats, compétents, respectueux et au service d'une justice accessible.

« Rappelez-vous que la profession a également des attentes à votre égard. Ces attentes sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, vous devrez faire montre, dans toute situation, de compétence et d'intégrité. Prêter serment à la profession, c'est s'engager à ce que ces deux qualités deviennent les pierres d'assise de votre travail. Soyez-en toujours conscients. La société s'attend à beaucoup de vous », a déclaré le juge François Rolland.

« Également, essayez de garder à l'esprit que la justice doit demeurer accessible parce que vous savez comme moi qu'une justice qui n'est pas accessible et efficace n'est pas une justice. L'accessibilité est le principe à la base de tout et il incombe à tous les intervenants du milieu judiciaire, fonctionnaires, avocats, juges, de veiller à son maintien », a ajouté le juge Guy Gagnon.

Le bâtonnier de Montréal, M^c Julie Latour était à la fois heureuse et honorée d'accueillir la relève de la profession. Honnêteté, intégrité et vérité, prescrit-elle aux nouveaux assermentés. *« Mais sachez que l'honnêteté et l'intégrité ne signifient pas conformisme et monotonie. C'est par la force de vos idées et de votre créativité que vous pourrez vous distinguer. Le droit étant le reflet des*



valeurs sociétales, il est nécessairement changeant. Il vous appartiendra donc, dans les dossiers ou les causes qui s'y prêtent, de faire avancer le droit, de susciter des idées nouvelles, mais en étant toujours soucieux et respectueux des tribunaux et de l'administration de la justice », a affirmé M^e Latour.

Nouveau départ

Pour les étudiants et stagiaires qui ont trimé dur durant les dernières années, l'accession à la profession d'avocat est également une victoire personnelle. Particulièrement pour M^e Audrey Bouchard qui en est à sa deuxième carrière. Infirmière depuis 15 ans, elle s'est blessée au travail et a donc décidé de se lancer dans l'étude du droit. « *J'aimais ma profession d'infirmière et je l'exerçais avec rigueur et énergie. Quand on décide de changer, on doute* », confie M^e Bouchard. Malgré ces instants d'hésitation et parfois de découragement, elle n'a pas abandonné. Elle voit cette journée comme le couronnement de ses efforts.

Ses parents, résidents de Chicoutimi, étaient tout aussi fébriles. « *On a fait 1000 km pour venir la voir* », lance avec fierté son père André Bouchard. « *C'est pire que la robe de mariée* » dit sa mère Danielle Martin en s'essuyant les yeux.

La cérémonie d'assermentation suivant la tradition et le décorum revêt certes une solennité et une importance se rapprochant du mariage. Prêter serment c'est pour toute sa vie professionnelle. « *C'est emballant de commencer une carrière* », indique M^e Maude Pagé-Arpin qui a obtenu un contrat à la Cour d'appel à la suite de son stage. M^e Pierre Jude Thermidor qualifie sa journée d'irréelle. Comme il était dans les derniers à recevoir son permis de pratique, il a suivi la cérémonie de loin, un peu comme on regarde un spectacle. Il est conscient que les cinq prochaines années seront bien sûr très exigeantes, mais surtout très fructueuses en apprentissage. « *Le plus gros défi sera la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle* », dit-il faisant référence aux discours du juge en chef Rolland et du bâtonnier Latour qui ont insisté sur l'importance d'une vie équilibrée.

« *Il est légitime de vouloir réussir sa vie professionnelle, il est aussi important d'avoir une vie personnelle qui nous enrichit, de disposer de loisirs pour nous évader et, enfin, de pouvoir s'épanouir. Vous aurez à vous discipliner pour éviter que votre vie professionnelle n'empiète sur votre vie personnelle* », a affirmé le juge en chef Rolland.

« *Notre profession est exigeante et requiert de nombreuses heures de travail. Votre équilibre personnel est garant au premier chef de votre épanouissement, et ce faisant de votre réussite professionnelle à plus long terme. Vous devrez donc y être très attentif et attentive* », recommande M^e Julie Latour.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal est maintenant forte de 227 nouveaux membres. La présidente, M^e Nicolette Kost de Sèvres, a invité les assermentés à garder leurs horizons ouverts et à demeurer actifs au sein de la profession dont ils font maintenant partie.

PRESTATIONS INDIVIDUELLES DE SERMENTS

De plus, 263 nouveaux avocats ont prêté serment en présence du bâtonnier ou du premier conseiller du Barreau de Montréal, lors de cérémonies mensuelles tenues de mai 2006 à avril 2007.



SERVICE DE MENTORAT

Membres

- M^{re} Michèle Moreau, présidente
- M^{re} Aude Crépin (jusqu'en décembre 2006)
- M^{re} Monique Dupuis
- M^{re} Michelle Gérin Lajoie
- M^{re} Jean-François Germain
- M^{re} Michaël Hassan
- M^{re} Pamela Larrea
- M^{re} Caroline Scherer
- M^{re} Armenia Teixeira

Nombre de séances : 4

Mandat

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

Rapport d'activités

La mission première du comité reste encore et toujours de mieux faire connaître le service qu'il chapeaute auprès de la communauté juridique de Montréal afin de recruter mentors et mentorés. Pour ce faire, le comité a poursuivi sa collaboration des dernières années avec plusieurs partenaires privilégiés, dont le Fonds d'assurance responsabilité. Nouveauté cette année : avec la collaboration du comité des avocats œuvrant en entreprise, une attention particulière fut portée sur la publicité du service de mentorat auprès des confrères et consoeurs qui ne sont pas en pratique privée. Mais le comité a surtout mis l'accent sur la sollicitation de mentors potentiels. Grâce à tous ses efforts, le comité a réussi à recruter une trentaine de personnes s'étant portées volontaires pour agir comme mentors. Par ailleurs, le service de mentorat a effectué 16 jumelages cette année, pour un grand total de 205 jumelages depuis la mise en place du service en août 1999.



LES PRIX

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

LES PRIX ANNUELS AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

Université de Montréal

Droit civil – Olivier Jean Villeneuve

Droit commercial – Eric Choueke

Deuxième au baccalauréat – Mireille Anne Rainville

Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) – Sophie Prément

Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhiot) –

Marilène Coutu

Université McGill

Droit civil – Derek McKee

Procédure civile – Margo Plant

Excellence dans toutes les matières

(Prix Adolphe-Mailhiot) – Andrew John Brighten

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat – Chantal Forcier

Droits et libertés de la personne – Laurie Bellemare

Clinique juridique – Marie-Laurence Hébert-Dolbec

Droit des rapports collectifs de travail – Audrée Lirette



LE CONCOURS DE PLAIDOIRIE DE MCGILL

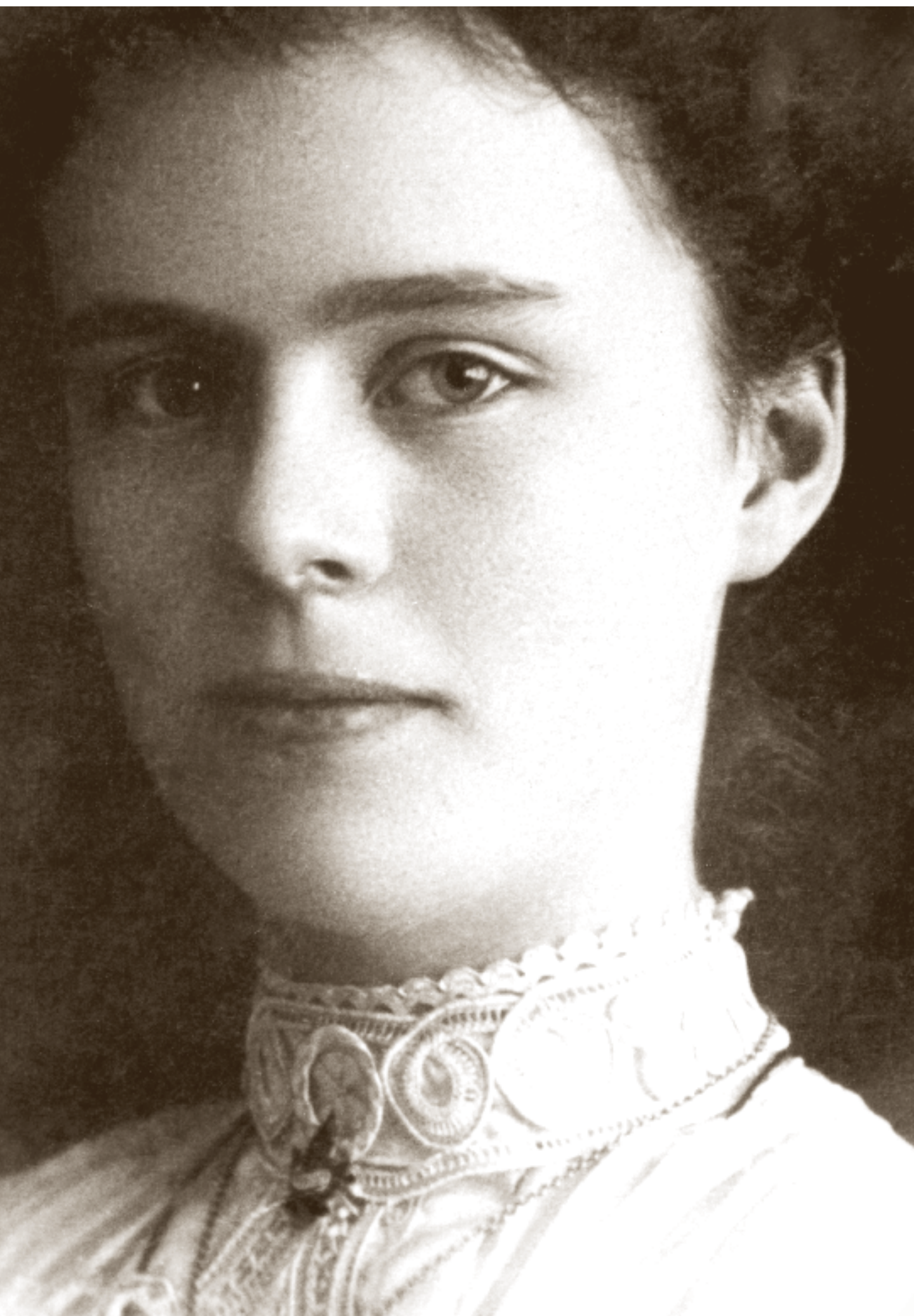
Ce concours de plaidoirie s'est déroulé le 5 avril 2007 devant un banc de trois juges, soit l'honorable Allan R. Hilton, de la Cour d'appel du Québec, l'honorable Carol Cohen, de la Cour supérieure, et l'honorable Michèle Paupé, de la Cour du Québec.

À l'issue de ce concours, madame le bâtonnier Julie Latour a procédé à la remise des prix suivants : 500 \$ à Tara Di Benedetto et Jean-Michel Boudreau (l'équipe gagnante), 200 \$ à Tara Di Benedetto (meilleur plaideur) et 100 \$ à François Beaudry (deuxième meilleur plaideur).

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c.r.)

Le 24 novembre 2006, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où elle a représenté le Barreau de Montréal, madame le bâtonnier Julie Latour a remis ce prix de 800 \$ au récipiendaire, M^e Delphine Jaafar.



AGIR, C'EST RENDRE HOMMAGE

LE DEVOIR DE MÉMOIRE ET DE RECONNAISSANCE FAIT PARTIE INTÉGRANTE
DU RÔLE DE NOTRE BARREAU, PUISQUE LA JUSTICE S'INSCRIT DANS LE TEMPS.

MÉDAILLE DU BARREAU DE MONTRÉAL 2006 À MADAME ANNIE MACDONALD LANGSTAFF – À TITRE POSTHUME

Le 7 septembre 2006, dans le cadre de la Journée du Barreau, madame le bâtonnier Julie Latour remettait la Médaille du Barreau de Montréal à M^{re} Annie Macdonald Langstaff et s'adressait à l'assemblée comme suit :

« J'ai maintenant l'honneur de rendre hommage, au nom du Barreau de Montréal, à la récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal soulignant une contribution unique à la cause de la justice.

Il y a des êtres ou des choses que l'on porte en soi. C'est le cas pour moi avec madame Annie Macdonald Langstaff. Laissez-moi vous parler d'elle.

J'ai fait sa connaissance, à l'aube de mes 20 ans, à la lecture d'un jugement datant de 1915, où elle était demanderesse, et où on lui refusait, pour le seul fait d'être femme, l'accès à la profession d'avocate. Un jugement qui m'avait à la fois sidérée et choquée par son contenu, et émue pour cette femme ainsi dépossédée de son avenir.

J'ai continué de la fréquenter assidûment alors que, tout comme elle, j'étudiais à la Faculté de droit de l'Université McGill, sept décennies après qu'elle en eut été la première femme diplômée, en 1914. Dans les moments de doute, je me rendais échanger avec elle et m'inspirer de son parcours via sa photographie, qui a la place d'honneur sur la mosaïque des pionnières.

Je tentais de percer le mystère de ses yeux rieurs et déterminés, et la modestie de son sourire. Un sentiment d'inachevé m'habitait quant au destin de cette femme.

Il s'est avéré que mon bâtonnat coïncide avec le 65^e anni-

versaire de la Loi permettant l'accession des femmes à la profession d'avocat. Ce devoir de mémoire s'imposait pour moi. Mon projet a d'emblée suscité l'enthousiasme unanime de la Conférence des anciens bâtonniers, que je remercie. Il fut ensuite accueilli dans le même esprit par le Conseil du Barreau de Montréal.

The 1915 judgment of the Superior Court denying Mrs Langstaff the right to be admitted as a lawyer notably states the following :

« Let us for a moment picture to ourselves a woman appearing as defending or prosecuting counsel in a case of rapt and putting to the complainant the questions which must of all necessity be asked in order to make proof of the acts which are of the essence of the crime, or which are equally necessary to meet and repeal the charge.

No woman possessing the least sense of decency could possibly do so without throwing a blur upon her own dignity and without bringing into utter contempt the honor and respect due to her sex. »

My own sense of decency prevents me from further commenting this judgment !

En dépit de ce rejet, madame Langstaff continuera d'œuvrer au sein du cabinet Jacobs, Hall et Garneau, dont elle avait toujours reçu l'appui. Ce cabinet est maintenant devenu l'étude Davies, Ward, Phillips & Vineberg, et M^{re} Lucien Bouchard vous entretiendra tout à l'heure de son parcours au sein de son étude. Sans jamais accéder à la profession d'avocat, Madame Langstaff a contribué à enrichir le droit. Ainsi, elle est



l'auteur d'un des premiers dictionnaires de terminologie juridique français/anglais, édité par Wilson & Lafleur en 1937. Elle a de plus publié plusieurs articles en droit de la famille.

Madame Langstaff a en outre élevé seule sa fille, son mari ayant quitté le domicile familial. Sa fille Mary Lesla Langstaff a pris le voile, sous la Congrégation des sœurs de Sainte-Croix, et est maintenant décédée.

On retrouve parmi les archives de la Faculté de droit de l'Université McGill, un volumineux cahier patiemment colligé par sa fille, contenant tous les articles consacrés à sa mère. Ce cahier est un gage émouvant de l'affection qu'elle lui portait.

Annie Langstaff a su brillamment s'élever au-dessus des limites terrestres qu'on lui imposait, car elle s'est même faite aviatrice. *In 1939, she was lead aviatrix in an air show given in honour of the visit of King George the VI and Queen Elizabeth in Montreal.*

Madame Langstaff a été le porte-étendard de toutes les femmes diplômées en droit de sa génération qui, pendant près de trois décennies, ne purent accéder à la profession d'avocate.

Par un beau retournement des choses, le Québec, qui fut la dernière province à admettre des femmes à la pratique du droit, en 1941, est maintenant la juridiction en Amérique du Nord où l'on retrouve la plus grande proportion de femmes avocates, avec plus de 46 %. Le pourcentage des effectifs féminins est de 60 % chez les avocats admis depuis moins de dix ans.

It would thus be tempting to affirm that the significant obstacles that faced Mrs. Langstaff are now resolved. Unfortunately, this is not yet the case.

Si les barrières à l'accès à la profession sont maintenant levées, celles à la pleine reconnaissance et à l'ascension aux postes de pouvoir tardent à tomber. Ainsi, les femmes ne représentent que 15 % des associées dans les grands cabinets, et à peine plus de 25 % des effectifs de la magistrature. Au plan salarial, les enquêtes socio-économiques que tient aux cinq ans le Barreau du Québec depuis 1981 font état de façon récurrente de disparités salariales significatives au détriment des femmes. Et ceci, sans compter

les problèmes de rétention des femmes avocates, plusieurs décidant de quitter la profession. Je suis pour ma part le 141^e bâtonnier, et seulement la troisième femme, à occuper cette fonction.

Ainsi, 65 ans après l'admission des femmes au Barreau, la quête de madame Langstaff demeure toujours actuelle. Le Barreau, à titre d'ordre professionnel neutre, doit continuer à en analyser les causes et à élaborer des solutions.

Née à Alexandria, en Ontario, en 1887, Annie Macdonald Langstaff est décédée à Montréal, à l'âge de 78 ans, le 29 juin 1975. Elle a incarné au premier plan le courage de mener seule un combat d'avant-garde, qui est la quintessence même du rôle de l'avocat. Les qualités que j'admire chez elle : sa capacité de rêver, sa facilité d'oser, sa détermination, tout autant que l'humilité et la force de grandir dans l'adversité.

On dit que le temple des morts est dans le cœur des vivants. Madame Langstaff, chère Annie : Je vois votre héritage briller dans les yeux de chaque jeune femme que j'assermente à la profession d'avocat. »

HOMMAGE AUX MEMBRES AYANT 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Le courage d'être avocat c'est aussi le courage de le rester ! À l'occasion de la Journée du Barreau tenue le 7 septembre 2006, le Barreau de Montréal a honoré ceux qui ont consacré la majorité de leur vie à la pratique du droit. D'abord M^e Samuel Stein, Q.C pour ses 70 ans de pratique et M^e Georges Emery, c.r. qui est avocat depuis 60 ans.

Vingt-quatre autres membres de Montréal célébraient leurs 50 années dans la profession, soit M^{es} René-C. Alary c.r., Roy C. Amaron, François Aquin, Claude Béland, Morton Bell, Bernard Boudrias, Claude Bruneau, Raymond A. Cartwright, Q.C., Morris Chaikelson, Gerald N.F. Charness, Jean-Louis Daunais, L. Cameron DesBois, c.r., Guy Dulude, c.r., l'honorable Jean Filiatreault, M^e Wolfe M. Friedman, Q.C., monsieur le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., qui a occupé le poste de bâtonnier de Montréal en 1985-1986 puis de bâtonnier du Québec en 1988-1989, M^e Jack Greenstein,



l'honorable Denis Lévesque, M^{es} Seymour Machlovitch, Paul Ménard, André Paquette, c.r., Robert Pigeon, Jason V. Ruby et Peter D. Walsh, Q.C. (texte tiré de l'article de Lisa Marie Noël pour la Journée du Barreau)

SOIRÉE COMMÉMORATIVE MARQUANT LE 65^e ANNIVERSAIRE DE L'ADMISSION DES FEMMES AU BARREAU

Une soirée commémorative marquant le 65^e anniversaire de l'admission des premières femmes au Barreau s'est tenue le mercredi 7 février 2007, à la Faculté de droit de l'Université McGill, sous l'égide du comité des avocates dans la profession du Barreau de Montréal. Cette soirée commémorative, qui a réuni plus de 200 personnes, visait à rendre hommage aux avocates qui ont fait figure de pionnières dans notre société, tant dans la politique, la Magistrature et le Barreau que dans les affaires et la sphère académique. La conférencière d'honneur, madame Louise Mailhot, première femme juge à la Cour d'appel du district de Montréal, a rappelé le parcours des femmes dans le droit et la Magistrature. Ont également pris la parole : le sénateur Céline Hervieux-Payette, la députée Louise Harel, l'honorable Marie Deschamps, juge à la Cour suprême du Canada et le bâtonnier de Montréal, M^{ce} Julie Latour. Une place importante a également été réservée à la relève.

L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL

Membres

- M^{ce} Alain Contant, président
- M^{ce} Martha Shea, vice-présidente
- M^{ce} Michel Messier, secrétaire-trésorier
- M^{ce} Josée Ferrari
- M^{ce} Doris Larrivée
- M^{ce} Lionel Liber
- M^{ce} François Parizeau
- M^{ce} Guy Quesnel
- M^{ce} Isabel J. Schurman

Rapport d'activités

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'entraide des avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à « secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus. »

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel de soutien.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, deux administrateurs la rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois pathétiques, et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25 \$, payable au Barreau de Montréal, à l'attention de madame Monique Coté. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
COMPTABLES AGRÉÉS

Aux membres du
Barreau de Montréal

Nous avons vérifié les bilans des fonds suivants du BARREAU DE MONTRÉAL au 31 mars 2007 :

Fonds d'administration
Fonds de réserve
Fonds en fidéicommis

ainsi que les états suivants pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 :

Résultats, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds de réserve
Solde de fonds, Fonds en fidéicommis
Flux de trésorerie, Fonds d'administration

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beaudry Charbonneau
Société en nom collectif
Comptables agréés

Laval,
le 12 avril 2007

RÉSULTATS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars	2007	2006
PRODUITS		
Cotisations régulières des membres	1 318 712 \$	1 286 961 \$
Produits de financement	23 655	24 230
Autres	4 002	3 745
	1 346 369	1 314 936
CHARGES		
Services administratifs (annexe)	1 328 029	1 212 845
Subventions et prix annuels	135 307	148 093
	1 463 336	1 360 938
	(116 967)	(46 002)
PRODUITS DE PLACEMENTS	34 227	19 035
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(82 740) \$	(26 967) \$

SOLDE DE FONDS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars			2007	2006
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	522 051 \$	60 512 \$	582 563 \$	609 530 \$
Excédent des charges sur les produits	(63 973)	(18 767)	(82 740)	(26 967)
SOLDE À LA FIN	458 078 \$	41 745 \$	499 823 \$	582 563 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS DE RÉSERVE

Exercice terminé le 31 mars	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	510 524 \$	498 489 \$
Produits de placements	20 812	12 035
SOLDE À LA FIN	531 336 \$	510 524 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS EN FIDÉICOMMIS

Exercice terminé le 31 mars	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	13 840 \$	14 509 \$
Produits de placements	569	331
	14 409	14 840
Prix du Barreau de Montréal	(800)	(800)
Prix Adolphe-Mailhot	(200)	(200)
SOLDE À LA FIN	13 409 \$	13 840 \$

BILANS

31 mars

2007

2006

	Fonds d'adminis- tration	Fonds de réserve	Fonds en fidéicommiss	Total	Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	61 741 \$	1 135 \$	522 \$	63 398 \$	127 671 \$
Débiteurs	24 912	-	-	24 912	17 841
Montants à recevoir du Fonds de réserve, sans intérêts	5 077	-	-	-	-
Montants à recevoir du Fonds en fidéicommiss, sans intérêts	3 100	-	-	-	-
Frais reportés au prochain exercice	34 009	-	-	34 009	44 040
	128 839	1 135	522	122 319	189 552
PLACEMENTS (note 3)	344 201	512 048	15 816	872 065	857 313
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	15 968	23 230	171	39 369	42 624
IMMOBILISATIONS (note 4)	41 745	-	-	41 745	60 512
	530 753 \$	536 413 \$	16 509 \$	1 075 498 \$	1 150 001 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (note 5)	30 930 \$	- \$	- \$	30 930 \$	43 074 \$
Montants à payer au Fonds d'administration, sans intérêts	-	5 077	3 100	-	-
	30 930	5 077	3 100	30 930	43 074
SOLDE DE FONDS					
Non grevé d'affectations	458 078	531 336	-	989 414	1 032 575
Investi en immobilisations	41 745	-	-	41 745	60 512
Prix du Barreau de Montréal	-	-	12 349	12 349	12 580
Prix Adolphe-Mailhot	-	-	1 060	1 060	1 260
	499 823	531 336	13 409	1 044 568	1 106 927
	530 753 \$	536 413 \$	16 509 \$	1 075 498 \$	1 150 001 \$

ENGAGEMENTS (note 6)

Le trésorier,


M^e Stephen G. Schenke

FLUX DE TRÉSORERIE / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 7)		
Excédent des charges sur les produits	(82 740) \$	(26 967) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	18 767	24 735
	(63 973)	(2 232)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement et des intérêts courus	(13 110)	16 790
	(77 083)	14 558
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance au Fonds en fidéicommiss	(959)	(336)
Acquisition de placements	(1 100 279)	(935 222)
Encaissement de placements	1 113 762	1 039 728
Acquisition d'immobilisations	-	(49 576)
	12 524	54 594
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(64 559)	69 152
ENCAISSE AU DÉBUT	126 300	57 148
ENCAISSE À LA FIN	61 741 \$	126 300 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2007

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal a été constitué en corporation sans but lucratif le 30 mai 1849. Ses principales activités sont vouées à la protection des intérêts du public, à une saine administration de la justice et à l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le Barreau de Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Améliorations locatives	20 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	33 %
-----------	------

3. PLACEMENTS	2007	2006
FONDS D'ADMINISTRATION		
Coupons, Gouvernement du Canada	- \$	178 928 \$
Province de Québec, 175 000 \$, 4,01 %, 2007 (valeur au marché : 171 448 \$)	165 445	-
Coupons, Province de Québec, 195 000 \$, 3,25 %, 2008 (valeur au marché : 188 721 \$; 2006 - 181 311 \$)	178 756	178 756
	344 201 \$	357 684 \$
FONDS DE RÉSERVE		
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada	- \$	50 001 \$
Coupons, Gouvernement du Canada	-	61 095
Obligation, Hydro-Québec	-	87 912
Coupons, Province de l'Ontario, 198 000 \$ (2006 - 93 000 \$), 3,21 % et 4 %, 2007 et 2008 (valeur au marché : 191 654 \$; 2006 - 87 875 \$)	187 542	87 550
Coupons, Hydro-Québec, 110 000 \$, 3,32 %, 2008 (valeur au marché : 103 906 \$; 2006 - 99 792 \$)	95 412	95 412
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada, 117 750 \$, 3,45 %, 2009 (valeur au marché : 109 060 \$; 2006 - 104 444 \$)	101 843	101 843
Banque de Nouvelle-Écosse, 62 270 \$, 4,05 %, 2009 (valeur au marché : 63 500 \$)	62 270	-
Coupons, Hydro-Ontario, 76 350 \$, 4,25 %, 2010 (valeur au marché : 67 157 \$)	64 981	-
	512 048 \$	483 813 \$
FONDS EN FIDÉICOMMIS		
Prix du Barreau de Montréal		
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada	- \$	14 816 \$
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada, 15 385 \$, 3,86 %, 2007 (valeur au marché : 14 977 \$)	14 816	-
Prix Adolphe-Mailhot		
Dépôt garanti	-	1 000
Dépôt garanti, 4,05 %, 2007	1 000	-
	15 816 \$	15 816 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Corporelles :			
Mobilier de bureau	60 308 \$	53 142 \$	7 166 \$
Équipement informatique	112 298	100 842	11 456
Améliorations locatives	31 950	9 585	22 365
	204 556	163 569	40 987
Incorporelles :			
Logiciels	12 770	12 012	758
	217 326 \$	175 581 \$	41 745 \$

5. CRÉDITEURS

	2007	2006
Salaires et retenues à la source	20 430 \$	20 074 \$
Frais courus	5 000	5 000
Produits reportés	5 500	18 000
	30 930 \$	43 074 \$

6. ENGAGEMENTS

La corporation s'est engagée par baux pour la location d'espaces et de mobilier de bureau. Le solde des engagements suivant ces baux s'établit à 341 850 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2008 - 85 125 \$
2009 - 83 595 \$
2010 - 83 595 \$
2011 - 78 306 \$
2012 - 11 229 \$

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

FONDS D'ADMINISTRATION	2007	2006
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement et des intérêts courus se détaille ainsi :		
Débiteurs	(7 071)\$	(226)\$
Frais reportés au prochain exercice	10 031	(828)
Intérêts courus sur placements	(3 926)	11 214
Créditeurs	(12 144)	6 630
	(13 110)\$	16 790 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers :

Pour certains instruments financiers du Barreau de Montréal, dont l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs, les valeurs comptables sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements de portefeuille se fonde sur les cours officiels.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau de Montréal pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2003, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003 s'élève à 19 089 200 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 17 226 800 \$. Au 31 décembre 2003, le manque d'actif de capitalisation est de 1 862 400 \$ et l'insuffisance de solvabilité est de 1 614 100 \$ pour l'ensemble du régime. Aucune cotisation supplémentaire n'est requise du Barreau de Montréal. Le taux de cotisation pour le Barreau de Montréal est de 13 % du salaire versé. Les cotisations versées à la caisse de retraite s'élèvent à 44 837 \$ (2006 - 40 568 \$).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau de Montréal pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6,00 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %

ANNEXE – AUTRES RENSEIGNEMENTS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars	2007	2006
CHARGES		
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	543 890 \$	502 624 \$
Allocation de fonction de bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	59 973	73 194
Assurances	4 540	4 455
Autres charges	39 617	33 132
Comités	65 361	50 206
Communications	31 420	27 309
Entretien et réparations	342	1 682
Frais de représentation	63 686	41 307
Informatique	12 470	13 192
Journée du Barreau	66 646	54 207
Location et entretien d'équipement de bureau	21 643	20 976
Loyer	72 476	80 908
Papeterie et fournitures de bureau	21 667	20 154
Portraits et photos	13 023	12 627
Salon Visez droit	72 911	77 181
Services de consultation juridique aux petites créances	12 152	12 255
Services professionnels	77 722	34 163
Télécommunications	9 723	8 538
Amortissement – mobilier de bureau	4 614	7 267
Amortissement – équipement informatique	7 259	14 020
Amortissement – améliorations locatives	6 390	3 195
Amortissement – logiciels	504	253
	1 328 029 \$	1 212 845 \$



WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA

BARREAU DE MONTRÉAL

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 866-9392

Télécopieur : 514 866-1488

Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca